

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600





Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa

**L'ÉVALUATION DES ARGUMENTS
SELON S.E. TOULMIN**

par

Roch Beauparlant

Département de Philosophie

Thèse présentée à l'École des études supérieures
et de la recherche
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès Arts (M.A.)
en philosophie

© Roch Beauparlant, Ottawa, Canada, 1998



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-32526-1

Canada

INTRODUCTION

L'évaluation des arguments a toujours occupé une place centrale dans l'oeuvre de Toulmin touchant à l'argumentation. Dès son premier livre, il écrit: «What we want is a literally-true account of our ethical concepts, an account which will show us how to distinguish good ethical reasoning and bad¹.» Puis quelque trente ans plus tard, il réitère:

Our task is to see what kinds of features make some arguments strong, well founded, and persuasive, while others are weak, unconvincing, or baseless².

Mais sa préoccupation pour l'évaluation des arguments s'affirme encore plus nettement dans les passages suivants:

Specifically, can we describe the procedure for testing or evaluating arguments? How can we tell whether one argument is "better" than another? What does it mean to say one is *better* than the other?³

et surtout: «If I'm talking about argument, I am concerned with the appraisal of argument, whether or not some arguments are stronger than

1 S.E. Toulmin, *The Place of Reason in Ethics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958 (1ère éd. 1950), p.22.(ci-après *PRE*)

2 S.E. Toulmin, R. Rieke, A. Janik, *An Introduction to Reasoning*, New York, 2e éd., Macmillan, 1984 (1ère éd. 1979), p.9. (ci-après *R*)

3 R.D. Rieke, S.E. Toulmin, «Problem Statement and Tentative Agenda», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, p.7.

others, or in better taste than others⁴.»

Toulmin adopte une perspective *logique* de l'étude des arguments (comparativement à une perspective rhétorique ou dialectique)⁵. Mais son approche se saurait en aucun cas être assimilée à celle de la logique formelle. Aussi, l'une de mes premières tâches sera de présenter sa conception de la logique qui, par son originalité, diverge sensiblement du traitement réservé aux arguments par la logique formelle.

Cela dit, l'approche de Toulmin apparaît également d'inspiration *dialectique* (bien que ce mot ne se trouve nulle part dans ses écrits.)⁶.

4 S.E. Toulmin *et al.*, «Transcript of Closed Discussion», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, p.163. (ci-après *TCD*)

5 Cf. J.W. Wenzel, «Perspectives on Argument», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.112-133.

6 Cf. R.H. Johnson, «Toulmin's Bold Experiment - Part 1», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, p.20. Cf. aussi *IR*; pp.29-30, pp.45-46, pp.61-63, pp.85- 86 et suiv. Une thèse mise de l'avant par un asserteur A peut être mise en doute par un interrogateur I, conduisant à la production d'un argument. Par la suite, l'argument peut être critiqué par l'interrogateur I de diverses façons («Sur quoi vous basez-vous pour dire cela?», «Comment pouvez-vous soutenir cela?», etc - ensemble de questions critiques de nature dialectique). De plus, lors d'un entretien récent avec Toulmin, il accreditait cette interprétation en déclarant: «In a sense, what I've been concerned with is what Aristotle called *dialectic*.» (Propos recueillis lors d'une rencontre avec Stephen Toulmin, en marge de la conférence intitulée *Democracy, Multiculturalism and Human Diversity*, tenue à Montréal du 31 octobre au 4 novembre 1996.) (ci-après *RST*, 1996) Dans un autre ordre d'idée, il est intéressant de remarquer qu'à partir de *IR* (1ère éd. 1979), on décèle un certain mouvement vers la rhétorique, et ce tout en maintenant les points de vue logique et dialectique. Ce phénomène pourrait s'expliquer en partie par l'accueil plutôt favorable réservé à son oeuvre par les rhétoriciens américains.

En somme, Toulmin propose une méthodologie nouvelle pour la description et l'évaluation des arguments. On en arrive ainsi à une double caractérisation de l'approche toulminienne: LOGIQUE 1) emploi de critères logiques dérivés de nos pratiques argumentatives réelles (et non posés *a priori*, issus du paradigme analytique)...; DIALECTIQUE 2) ...servant à la critique rationnelle des arguments, selon une méthode inspirée de l'échange dialectique (ensemble de questions critiques)⁷.

Dans cet ouvrage, il sera question:

- A - Des deux conceptions de la logique (opposition des points de vue);
- B - Des deux modèles méthodologiques qui sous-tendent les deux conceptions (opposition des modèles/détails du fonctionnement);
- C - Du cadre général dans lequel s'inscrit l'approche.

⁷ Par exemple, la question dialectique «Sur quoi vous basez-vous?», en amenant la production d'un argument, permet d'identifier les raisons offertes à l'appui d'une thèse donnée, et conduit à son tour à la question logique «Est-ce que les raisons invoquées sont pertinentes, suffisantes et acceptables?»; la question dialectique «Comment pouvez-vous affirmer cela?», en s'interrogeant sur la justification du passage entre les raisons et la conclusion, expose la règle d'inférence utilisée, menant ainsi à la question logique «La garantie est-elle applicable? Est-elle fiable?». Dans *The Uses of Argument*, Toulmin parle du mérite des arguments en fonction de leur capacité à «résister à la critique» (cf. S.E. Toulmin, *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958, p.8 (ci-après UA)). On peut dire que ce critère combine à la fois les aspects dialectique et logique.

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Jean-François Méthot pour m'avoir mis sur la piste de Stephen Toulmin.

Tout au long de ce travail, j'ai bénéficié des commentaires judicieux de MM. Mathieu Marion et Jean Leroux; j'ai également profité de quelques entretiens avec M. Andrew Lugg.

Enfin, je désire témoigner ma reconnaissance envers M. Vance Mendenhall pour son infinie patience ainsi que son expertise relative à l'oeuvre de Toulmin.

Merci à Jean-Jacques Malette pour son aide avec la mise en forme finale du manuscrit.

Je dédie ce travail à ma mère.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Chapitre premier	
LOGIQUE PRATIQUE VS LOGIQUE ANALYTIQUE	4
A - <i>Le rejet du paradigme analytique</i>	5
1. L'emploi de critères analytiques.....	7
2. La distinction 'déductif/inductif'.....	8
3. La logique propositionnelle.....	10
4. Les catégories logiques.....	13
B - <i>L'idée d'une logique pratique</i>	16
1. Une nouvelle orientation.....	17
2. Le statut de la logique analytique.....	19
C - <i>La logique déontique de von Wright</i>	22
1. Un aperçu du système.....	22
2. La critique toulminienne.....	23
Chapitre deux	
MODÈLE JURISPRUDENTIEL VS MODÈLE GÉOMÉTRIQUE.....	25
A - <i>L'inadéquation du modèle géométrique</i>	25
1. L'historique de l'idéal géométrique.....	25
2. Ses répercussions sur la théorie de la connaissance.....	29
3. La critique de la forme syllogistique.....	35
4. La critique de la notion de validité formelle.....	39
B - <i>L'idée d'un modèle jurisprudentiel</i>	44
1. La genèse du modèle.....	45
2. La présentation du schéma d'analyse.....	48
Chapitre trois	
CHAMPS D'ARGUMENT ET ENTREPRISES RATIONNELLES.....	53
A - <i>Une analyse fonctionnelle</i>	61
1. L'importance du contexte.....	62
2. La variation des modes de raisonnement.....	66
B - <i>Les critères logiques d'évaluation</i>	69
1. Une diversité de critères.....	70
2. Un ensemble de questions critiques.....	73
CONCLUSION.....	79
RÉSUMÉ.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87

*Humans as rhetorical beings are as much
valuing as they are reasoning animals.*

Walter R. Fisher

Chapitre I LOGIQUE PRATIQUE VS LOGIQUE ANALYTIQUE

Toulmin est préoccupé par l'écart constaté entre nos théories logiques et notre pratique logique⁸. Loin d'attribuer cette divergence à un prétendu manque de rigueur affectant l'ensemble de notre pratique logique, il opère un renversement de perspective en suggérant que l'écart pourrait provenir d'un pur sophisme/paralogisme: «[...] a failure to draw in one's own logical theorising all the distinctions which the demands of logical practice require (UA, p.10).» Son but sera donc de lever le voile sur le type de rapport qu'entretient la logique formelle avec l'évaluation rationnelle des arguments pratiques. Les théories logiques traditionnelles comportent de nombreuses suppositions injustifiées; il s'agit pour Toulmin d'exposer celles-ci en les mesurant à nos pratiques évaluatives réelles. En un mot, il argumente en faveur d'une réorientation du projet logique: «[...] a radical re-ordering of logical theory is needed in order to bring it more nearly into line with critical practice

⁸ Bon nombre de philosophes ont déjà remarqué pareil écart entre théorie et pratique logique (ex. Kneale, Strawson, Prior, Hume), affichant la plupart du temps une certaine condescendance vis-à-vis celle-ci. Pour sa part, Toulmin associe cet éloignement de la philosophie des problèmes pratiques à l'un des effets pervers du vaste mouvement vers l'abstraction amorcé au XVII^e siècle. (cf. S. Toulmin, «The Recovery of Practical Philosophy», dans *The American Scholar*, Vol.57, 1988, p.341. (ci-après *RPP*))

(UA. p.253).»⁹

A - Le rejet du paradigme analytique

[...] I challenge anybody here to show me a serious piece of argumentation in natural languages that has been successfully evaluated as to its validity with the help of formal logic. I regard this fact as one of the greatest scandals of human existence.

- Y. Bar-Hillel¹⁰

Toulmin fait écho à cet aveu en indiquant l'orientation générale qu'il entend donner à son enquête:

[...] how far logic can hope to be a formal science, and yet retain the possibility of being applied in the critical assessment of actual arguments, will be a central question for us (UA, p.3).

C'est que dégagée de toute préoccupation pratique, une logique purement formelle perd rapidement de son utilité dans nos vies, ne

⁹ R.H. Johnson parle de l'*expérience audacieuse* de Toulmin qui consiste en quelque sorte à faire table rase des concepts et méthodes hérités de la tradition logique pour privilégier une approche à la fois plus descriptive et pragmatique, c.-à-d. qui se penche sur notre usage réel des concepts logiques à l'aide d'une analogie nouvelle (le modèle jurisprudentiel) [cf. R.H. Johnson, «Toulmin's Bold Experiment - Part I», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, p.17.]

¹⁰ «Formal Logic and Natural Languages», dans *Foundations of Language*, J.F. Staal (édit.), Vol.5, May 1969, p.256. Dans l'introduction à son livre sur la logique déductive, R.J. Ackermann dresse un constat similaire:

Modern deductive logic as embodied in standard logical theory is a subtle and ingenious tool for investigating various questions of the soundness of a wide range of mathematical arguments, but it is rather poor and insensitive tool (unless extremely carefully handled) in evaluating the soundness of non-technical argument.

(cf. R.J. Ackermann, *Modern Deductive Logic*, London/Basingstoke, Macmillan, 1970, p.V.)

servant plus à guider nos raisonnements pratiques. Ainsi depuis peu, un certain nombre de philosophes se sont engagés dans la voie d'une remise en question sans précédent de l'autorité consacrée de la logique mathématique, montrant les limites - attirant même parfois l'attention sur le manque d'à-propos - d'une analyse purement formelle de l'argumentation¹¹. Les nombreuses charges portées ont fait en sorte qu'il est devenu évident aux yeux de plusieurs que l'évaluation des arguments pratiques se prête plutôt mal à un traitement de type mathématique¹². Ce qui a conduit Toulmin, en tant que précurseur du revirement, à émettre cette réflexion plutôt subversive: «By now, mathematical logic has become a frozen calculus, having no functional connection with the canons for assessing the strength and cogency of arguments (UA, p.186).»

Toulmin dirige toute une batterie de critiques à l'encontre du traitement réservé par la logique traditionnelle à l'argumentation¹³. Je me limiterai ici aux trois ou quatre des plus significatives.

¹¹ Pour une présentation des différentes étapes d'une analyse formelle d'un argument, cf. F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, T. Kruiger, *The Study of Argumentation*, New York, Irvington, 1984, p.94 et suiv.

¹² Sur ce point, cf. *R*, pp.209-210 et *UA*, p.2.

¹³ Pour un aperçu de la position adoptée par la logique traditionnelle et critiquée par Toulmin, cf. I.M. Copi, *Introduction to Logic*, New York, 7e éd., Macmillan, 1986 (1ère éd. 1953); P.F. Strawson, *Introduction to Logical Theory*, London, 2e éd., Methuen, 1960 (1ère éd. 1952); M. Black, *Critical Thinking: An Introduction to Logic and Scientific Method*, Englewood Cliffs NJ, 2e éd., Prentice-Hall, 1952.

A - 1. L'emploi de critères analytiques

Toulmin attribue l'écart entre la théorie et la pratique logique à l'adoption par les logiciens du paradigme analytique comme norme universelle à laquelle tous les arguments devraient se conformer:

Logicians have taken analytic arguments as a paradigm; they have built up their system of formal logic entirely on this foundation; and they have felt free to apply to arguments in other fields the categories so constructed (UA, p.166).

Il dénonce les dangers d'une application uniforme des critères analytiques de validité et d'assignation des qualificateurs modaux¹⁴ - tels ceux d'implication logique¹⁵, de consistance et de contradiction - à des arguments de type différent.

Contestant l'idéal analytique en raison des paradoxes qu'il génère impliquant nos catégories logiques, Toulmin indique la nature exacte du problème dans le passage suivant:

Instead of building up a set of logical categories designed to fit the special problems in each field - categories for which the criteria of application are in theory, as they are in practice, *field-dependent* - they [formal logicians] have seen in the analytic type of argument an ideal to which alone they will allow theoretical validity, and treated the criteria of analytic validity, necessity and possibility as universal, *field-*

¹⁴ Dans la terminologie toulminienne, les qualificateurs modaux sont des termes servant à qualifier la thèse d'un argument; par exemple, 'nécessairement', 'probablement', 'selon toute vraisemblance', etc. (cf. UA, Chap. 1)

¹⁵ P. de Brabanter choisi de traduire 'positive entailment' par *implication catégorique*, ce qui semble plutôt inadéquat. (cf. S.E. Toulmin, *Les usages de l'argumentation*, trad. P. de Brabanter, Paris, P.U.F., 1993). Selon ce critère, un argument est valide si et seulement s' il est logiquement impossible de nier la conclusion tout en affirmant les prémisses.

invariant standards of validity, necessity and possibility (UA, p.218).

Se démarquant ainsi de l'imposition de critères uniformes inspirés de l'idéal analytique, Toulmin suggère qu'un argument soit considéré *bon* ou *mauvais* (c.-à-d. valide ou non valide) selon qu'il satisfait ou non les critères d'évaluation propres au champ dont il fait partie¹⁶.

A - 2. La distinction 'déductif/inductif'

Toulmin développe donc une critique de l'hégémonie du paradigme analytique en logique, laquelle résulterait d'une méprise. Celle-ci résiderait dans la célèbre distinction entre les arguments déductifs et inductifs, que Toulmin qualifie de «fouillis indescriptible» ('*crude muddle*'; *UA*, p.147). Il renonce d'ailleurs à cette distinction, considérant qu'elle recouvre en fait quatre ou cinq autres divisions irréductibles:

The development of logical theory, [...] began historically with the study of a rather special class of unequivocal, analytic, formally valid arguments with a universal statement as 'major premiss'. Arguments in this class are exceptional in four different ways, which together make them a bad example for general study (*UA*, p.144).

Ainsi pour Toulmin, la fascination initiale des logiciens pour le syllogisme analytique et ses propriétés (analytique, formellement valide, conclusion

¹⁶ Par exemple, un diagnostic médical sera jugé *bon* non pas parce qu'il est 'entraîné logiquement par les prémisses', mais bien parce qu'un médecin aura su interpréter les symptômes correctement, c.-à-d. en accord avec les règles de la médecine clinique. Note: La notion de *champ*, centrale à l'approche toulminienne des arguments, peut être assimilée (provisoirement) à celle de *type*. Pour une discussion plus détaillée du concept de «champ d'argument», cf. Chap. 3.

nécessaire, exprimé à l'aide de quantificateurs logiques¹⁷, utilisant une garantie¹⁸) aurait incité ceux-ci à fondre en *une seule distinction* quatre ou cinq divisions en réalité irréductibles (conclusion nécessaire ou provisoire, argument formellement valide ou non formellement valide, analytique ou substantiel¹⁹, utilisant une garantie ou établissant une garantie, exprimé au moyen de quantificateurs logiques ou non). L'hypothèse de Toulmin concernant l'origine de la distinction entre les arguments déductifs et inductifs, celle-ci ayant mené à l'adoption du paradigme analytique, est bien résumée dans le passage qui suit:

These special characteristics of their first chosen class of arguments have been interpreted by logicians as signs of special merit; other classes of argument, they have felt, are deficient insofar as they fail to display all the characteristic merits of the paradigm class; and the distinctions which in the first case alone cut along one and the same line are identified and treated as a single distinction. The divisions of arguments into analytic and substantial, into warrant-using and warrant-establishing, into conclusive and tentative, and into formally valid and not formally valid: these are regimented for purposes of theory into a single distinction, and the pair of terms 'deductive' and 'inductive', which in practice [...] is used to mark off only the second of the four distinctions, is attached equally to all four (UA, p.145)

17 Tels tous, aucun, quelques, etc.

18 C'est ainsi que P. de Brabanter traduit 'warrant' (cf. S.E.Toulmin, *Les usages de l'argumentation*, trad. P. de Brabanter, Paris, P.U.F., 1993). Toulmin désigne par ce terme l'*énoncé général* autorisant le passage des *données* à la *thèse*. (Ces termes sont issus de l'analogie jurisprudentielle, que j'examinerai plus en détail au Chap. 2, sect. B)

19 L'argument substantiel est un argument qui implique une *transition de type logique* entre les *données* et la *thèse* (EX. argument prédictif: passé/présent -> futur; argument éthique: factuel -> évaluatif; etc). (J'en traiterai plus avant au prochain chapitre.)

Les caractéristiques particulières des arguments de ce type (non équivoque, analytique, formellement valide, incluant une prémisse majeure universelle) ont donc été prises en bloc comme étant représentatives d'une classe *idéale* d'arguments (dits 'déductifs'); et les logiciens, obnubilés par ces attributs fort spéciaux, auraient érigé les critères propres à l'évaluation de ce type d'argument seulement en mesure universelle de validité, soumettant ainsi *tous les arguments* à un même idéal analytique. Cependant, comme Toulmin le souligne:

It is one thing to choose as one's first object of theoretical study the type of argument open to analysis in the simplest terms. But it would be quite another to treat this type of argument as a paradigm and to demand that arguments in other fields should conform to its standards regardless, or to build up from a study of the simplest forms of argument a set of categories intended for application to arguments of all sorts: [...] (UA, p.144).

C'est dire que dans tous les autres cas d'arguments (tous sauf le syllogisme analytique), les quatre ou cinq distinctions doivent être maintenues et les critères d'évaluation s'ajuster en conséquence. Enfin, pour remplacer la distinction entre les arguments déductifs et inductifs, Toulmin propose d'adopter comme distinction centrale celle entre les arguments analytiques et substantiels²⁰.

A - 3. La logique propositionnelle

Finalement, Toulmin souhaite qu'une logique des énoncés vienne se substituer à la traditionnelle logique des propositions. C'est que dans

²⁰ Celle-ci apparaît toutefois comme étant irréductible aux autres divisions mentionnées ci-dessus.

la logique propositionnelle classique:

[...] propositions are treated like the frozen statues of statements, and the merits for which the logician looks are timeless, universal merits [...]. What relations such criticism could have to the time-bound problems of practical arguers is unclear (UA, p.181).

Le but visé par la logique propositionnelle est donc d'accéder à des vérités éternelles, portée par l'idéal mathématique d'une logique érigée en système purement formel. Cette science savamment élaborée repose sur une analyse formelle des 'relations logiques' entre 'propositions', menée de façon atemporelle et acontextuelle²¹. Mais les relations extra-temporelles ainsi représentées par la formalisation nous sont-elles vraiment utiles dans l'évaluation pratique de nos arguments? Toulmin répond par la négative en insistant sur le fait que nos énonciations sont toujours produites dans un certain *contexte*, et que celui-ci doit nécessairement être pris en considération lorsqu'il s'agit d'évaluer le

²¹ A partir du XVII^e siècle, une approche franchement *décontextualisée* de l'argumentation fut préconisée, la validité des arguments étant strictement abordée en terme de 'relations logiques' entre 'propositions' (étude des liens internes selon des critères analytiques, c.-à-d. en terme d'implication, de cohérence, etc). Toulmin retrace l'historique de cette conception en ces termes:

[...] recall that, from Gottfried Wilhelm Freiherr von Leibniz in the 17th century up to Willard van Orman Quine in the 20th, philosophers in Western Europe and North America set aside arguments, in the sense of "language games" or "exchanges of view", for arguments in the sense of formal relations among eternalized propositions. (The word "eternalized" is Quine's own.) In addition, they replaced questions about the practical strength and reliability of substantive arguments, given their external occasions of presentation, by questions about formal entailments and inconsistencies - the internal links between Quinean "propositions" in isolation from all practical contexts.

(cf. S. Toulmin, «Logic, Rhetoric and Reason: Redressing the Balance», dans *Argumentation Illuminated*, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), SIC SAT, University of Amsterdam, Dordrecht, 1992, p.5.)

mérite de nos arguments:

Questions about the acceptability of arguments have in practice to be understood and tackled *in a context* quite as much as questions about the acceptability of individual utterances, and this practical necessity the purely formal logician strikes out of the account before even beginning his work (UA, pp.184-185).

En d'autres termes, l'approche formaliste ne rendrait pas justice à nos pratiques argumentatives réelles, lesquelles mettent plutôt en jeu des *énoncés* (et non des propositions) qui apparaissent toujours situés dans le temps et dans un certain contexte. Qui plus est, Toulmin considère que les *relations* logiques elles-mêmes (telles la force d'un argument, la preuve présentée à l'appui d'une thèse, etc) doivent également être comprises comme étant établies dans un certain contexte ainsi que situées dans le temps (et non perçues comme de simples 'relations sémantiques', atemporelles et acontextuelles). Le passage suivant résume bien la position globale de Toulmin:

It is unnecessary [...] to freeze statements into timeless propositions before admitting them into logic; utterances are made at particular times and in particular situations, and they have to be understood and assessed with one eye on this context. The same [...] is true of relations holding between statements, at any rate in the majority of practical arguments. The exercise of the rational judgement is itself an activity carried out in a particular context and essentially dependent on it: the arguments we encounter are set out at a given time and in a given situation, and when we come to assess them they have to be judged against this background. So the practical critic of arguments [...] is in no position to adopt the mathematician's Olympian posture (UA, pp.182-183).

A - 4. Les catégories logiques

En somme, Toulmin rattache l'adoption du paradigme analytique par les logiciens - avec la prétention de faire de la logique un système purement formel - à leur désir de se doter de catégories logiques *plus strictes* que celles que nous employons en pratique ('logiquement possible', 'logiquement impossible' et 'logiquement nécessaire'; exprimées seulement au moyen de négation, de contradiction et de consistance)²². Or ces catégories, qui pourraient s'avérer adéquates pour l'évaluation des arguments analytiques, deviennent tout à fait inappropriées lorsqu'appliquées à des arguments de type substantiel (c.-à-d. impliquant des transitions de type logique). Toulmin expose le fond de sa pensée dans le passage suivant:

[...] the phrases 'logically possible', 'logically necessary' and 'logically impossible', I shall claim, are plain misnomers. To say that a conclusion is possible, impossible or necessary is to say that, bearing in mind the nature of our problem and data, the conclusion must be admitted to consideration, ruled out, or forced on us. The 'logical' criteria of possibility, impossibility and necessity, on the other hand, do nothing to show us that any conclusion we shall be concerned with in practice is genuinely possible, impossible or necessary - at any rate so long as the problem with which we are concerned involves us in the use of *substantial* arguments (UA, pp.169-170).

Selon lui, cette nouvelle méprise de la part des logiciens découlerait d'une tentative de définir nos catégories (qui sont aussi des qualificatifs modaux) en ayant recours à des critères qui ne varient pas

²² La conclusion d'un argument est dite *logiquement nécessaire* si et seulement si sa négation est formellement incompatible avec l'affirmation des prémisses; *logiquement impossible* lorsqu'elle contredit formellement les prémisses; *logiquement possible* lorsqu'elle est formellement consistante avec les prémisses.

selon le champ (négation, contradiction, consistance); tandis qu'en pratique, on constate que les critères régissant l'emploi de nos catégories logiques (c.-à-d. des qualificateurs modaux) varient en fait d'un champ à un autre²³. Il en résulte que ces catégories prétendument «plus strictes» ne le sont pas vraiment; bien au contraire, elles apparaissent plutôt comme étant hors de propos dans la majorité des cas d'arguments pratiques:

Philosophers have set up ideals of 'logical' necessity, 'logical' validity, and 'logical' possibility which can be applied to arguments outside the narrow, analytic field only at the preliminary, consistency-checking stage - or else by an illogical extension (UA, p.255).

Toulmin concède toutefois une certaine utilité à ce type de considérations en faisant remarquer qu'un argument qui vise l'acceptabilité se doit au moins d'être exprimé de façon à ce qu'il soit exempt de contradiction. Mais le simple fait qu'il soit exprimé correctement (c.-à-d. dans une forme intelligible) n'entraîne en rien une quelconque présomption de validité en sa faveur; tout au plus, cela témoigne du fait qu'il aura passé avec succès le stade des *formalités*

²³ Sur ce point, cf. UA, Chap. 1. Selon la théorie, une conclusion est dite *nécessaire* si et seulement si on ne peut la nier sans contredire formellement les prémisses; en pratique, 'nécessairement' ou 'obligatoirement' est le qualificateur modal appliqué à une thèse lorsque le *degré de fiabilité* conféré par la garantie est très élevé. En théorie, une conclusion est dite *possible* du seul fait qu'elle ne contredit pas les prémisses; dans notre pratique logique, 'il se peut que' est le qualificateur modal appliqué à des *candidats réels* à la solution d'un problème, et pour des raisons qui varient d'un champ à un autre. Finalement selon la théorie logique, une conclusion est dite *impossible* si elle est formellement incompatible avec les prémisses; tandis qu'en pratique, 'ne peut pas' est le qualificateur modal employé pour signifier *l'exclusion d'une action ou d'une décision*, pour des raisons qui varient selon le champ.

préliminaires, étape essentielle précédant toute évaluation véritable²⁴:

'Logical considerations [such as consistency, coherence and the like] are no more than formal considerations', that is, they are considerations having to do with the preliminary formalities of argument-stating, and not with the actual merits of any argument or proposition (UA, p.173).

Donc hormis les cas d'arguments analytiques, qui sont plutôt rares en pratique et pour lesquels de simples considérations de consistance ou de non contradiction pourraient s'avérer suffisantes, les questions relatives à la consistance et à la non contradiction ne portent généralement que sur les *conditions formelles préalables* à toute évaluation. Le passage suivant résume bien la position de Toulmin:

Analytic arguments apart - and they form a very small class in practice - the absence from any argument of positive contradictions is something which we should check simply as a preliminary matter, in order to ensure the bare meaningfulness of the argument, before we ever turn to the substantial question whether the argument is a sound or acceptable one. 'Logical considerations', so understood, are concerned only with preliminary formalities, not with the actual merits of any argument, proposition or case: once we turn to discuss the genuine merits of any argument, questions about 'logical' possibility, impossibility and necessity are no longer to the point; and to suggest that 'logical necessity' and 'logical impossibility' are somehow tougher or more ineluctable than 'mere physical necessity' or 'so-called moral impossibility' is the result of a misunderstanding (UA, pp.205-206).

²⁴ Ainsi pour Toulmin, dire d'une conclusion qu'elle est *logiquement impossible* ne constitue pas en soi une évaluation rationnelle d'un argument (hormis peut-être les cas d'arguments analytiques), mais signifie plutôt le renvoi de celui-ci à la table à dessin afin qu'il soit réexprimé de façon intelligible (c.-à-d. en levant la contradiction). De même, dire qu'une conclusion est *logiquement possible* ne fait que souligner sa compatibilité avec les prémisses, ce qui ne nous renseigne en rien quant à la question de savoir si celle-ci est une *candidate réelle* à la solution du problème soulevé.

B - L'idée d'une logique pratique

[...] trust logic only so long as it keeps in touch with life.
S.E. Toulmin, *PRE*, p.117.

Toulmin est d'avis qu'on ne saurait remettre indéfiniment une discussion des problèmes substantiels en logique. Il avance ainsi l'idée d'une logique *substantielle* ('substantive logic')²⁵. Déjà dans *The Uses of Argument*, il remarquait:

Sometimes disregarded, but always waiting to be considered, there has been another group of questions - neither formal questions, in any mathematical sense, nor questions concerned with the preliminary formalities of argument - and these make up what may be called material, or practical, or applied logic (*UA*, p.187).

Puis récemment encore, il réitérait son appel concernant la nécessité d'entreprendre un virage vers la pratique logique:

Instead of accepting as units of analysis desituated and eternalized "propositions", our task is now to study the "utterances" typical of different activities: how a judge rules, how a physician diagnoses, how a scientist claims, how a preacher denounces, how a mathematician proves, or how an art critic shows, whatever he or she does. And, in each case, the focus must be on a specific activity, in its regular human occasion, or *Lebensform*²⁶.

Pareille étude substantielle requiert donc une conception de l'argumentation comme *activité*, qui tienne compte de son aspect profondément contextuel: par exemple, une considération des différents

²⁵ Cf. S. Toulmin, «Logic and the Criticism of Arguments», dans *The Rhetoric of Western Thought*, J.L. Golden, G.F. Berquist, W.E. Coleman (édit.), Dubuque IO, 3^e éd., 2^e impr., Kendall/Hunt, 1984, p.398. (ci-après *LCA*)

²⁶ *Id.*, «Logic, Rhetoric and Reason: Redressing the Balance», dans *Argumentation Illuminated*, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), SIC SAT, University of Amsterdam, Dordrecht, 1992, p.7. (ci-après *LRRRB*)

forums de discussion, de la variété dans les procédures utilisées, des divers acteurs impliqués et, le cas échéant, de l'auditoire à convaincre, ainsi que des différents enjeux, etc. Toulmin indique le caractère général que prendra une telle enquête dans le passage suivant:

In their view [viz. a certain group of scholars studying argumentation nowadays], "arguing" is not the formal knitting of "propositions", but an activity (or class of activities) which involves human agents of many kinds, acting in varied situations, in which different things are at stake when rival opinions are compared and evaluated. In these activities, people use a great variety of reasoning procedures; and the corresponding "arguments" are presented to and understood by, different audiences in equally varied forms of life. A *substantive* study of argumentation accordingly addresses the *multiple* features of situations in which "arguing" goes on; [...] (LRRRB, p.7).

En somme, Toulmin préconise une approche plus pragmatique qui tienne compte des différentes pratiques discursives rencontrées à la fois dans la vie quotidienne et dans les activités des professionnels oeuvrant au sein de diverses disciplines²⁷.

B - 1. Une nouvelle orientation

La nécessité de réorienter le projet logique, qui a d'abord consisté dans la tâche essentiellement négative d'une critique des distinctions et catégories communément admises et employées en théorie logique, a conduit à un certain nombre de pistes prometteuses. Premièrement,

²⁷ Au Chap. 2, sect. B, j'examinerai d'ailleurs plus en détail le modèle qui sous-tend cette «nouvelle» logique; puis au Chap. 3, comment elle s'articule (nous verrons qu'une *analogie jurisprudentielle* se situe au coeur de la logique pratique, tout comme le modèle géométrique constitue le coeur de la logique analytique).

Toulmin soutient que logique et théorie de la connaissance ne doivent désormais former plus qu'une seule et même discipline, puisque toutes deux partagent un même objet d'étude, soit la structure logique de nos arguments au sein de différents champs ainsi que l'évaluation du mérite de ceux-là. Deuxièmement, il prône l'établissement d'une logique comparative, dont le but serait d'étudier et de comparer les ressemblances et les différences entre les structures et les mérites de divers arguments au sein de champs différents, en se gardant bien d'introduire une quelconque hiérarchie de valeurs entre eux. En particulier, cette méthode devrait permettre de constater que les critères de validité varient en pratique en fonction du champ d'arguments. Sur ce point précis, Toulmin dit:

Arguments within any field can be judged by standards appropriate within that field, and some will fall short; but it must be expected that the standards will be field-dependent, and that the merits to be demanded of an argument in one field will be found to be absent (in the nature of things) from entirely meritorious arguments in another (UA, p.255).

Troisièmement, la logique comme discipline doit devenir moins *a priori* et plus empirique, et même davantage historique. Plus empirique car si on entend se rapprocher de notre pratique logique, l'analyse devra prendre pour point de départ nos véritables formes de raisonnement au sein des différents champs. Mais également plus historique parce qu'une compréhension adéquate de la structure des arguments ainsi que des critères d'évaluation en vigueur dans un champ donné suppose une certaine familiarité avec les progrès substantiels réalisés dans le champ

en question au fil du temps²⁸. Finalement, cette logique substantielle (ou analyse fonctionnelle) exige que philosophes et professionnels oeuvrant dans différentes disciplines instituent une *collaboration plus étroite* entre eux, afin de mettre au jour les divers modes de procédure, techniques particulières, forums d'argumentation, buts généraux, critères d'évaluation, etc, propres à chaque champ pratique du savoir:

The substantive analysis of practical argumentation is worthwhile only if it is *collaborative*, with philosophers and practitioners working together to establish firstly, how reasons function in all these different fields of work, secondly, what are the accepted procedures and forums for the resulting arguments and, lastly, what standards are available for judging the "success" and "failure" of work in one field or another (*LCA*, p.400).

B - 2. Le statut de la logique analytique

Concernant le statut à accorder à la logique analytique: ce que Toulmin conteste avant tout, c'est sa prétention à vouloir former *la totalité* de la partie théorique de la logique. Sur ce point, il déclare:

[...] we must be careful before we allow any formal calculus to assume the title of 'logic'. There may be room to treat a limited range of problems mathematically in logic, [...] and handling this mathematical side has certainly proved [...] so technical and elaborate a matter as to become a profession in itself. Symbolic logic may accordingly claim to be a part of logic - though not so large a part - [...]. But can it claim to

²⁸ Par exemple, les grandes découvertes scientifiques ont certes changé à jamais nos façons d'argumenter dans les champs correspondants. Une connaissance de l'évolution des divers modes de raisonnement scientifique - en d'autres termes, une investigation des assises historiques ayant contribué à façonner la logique des arguments scientifiques - pourrait contribuer à élucider l'autorité intellectuelle qui leur est de nos jours conférée.

be more? (UA, p.209)²⁹.

Toulmin refuse donc d'accorder à la logique formelle la primauté en matière de théorie logique, puisqu'elle s'avère insuffisante en ce qui a trait la critique de la plupart de nos arguments pratiques. C'est que pour lui, la logique ne saurait se constituer en une *épistémè* - c.-à-d. une science théorique déductive, formelle et axiomatique - sans en même temps perdre toute application sérieuse pour la pratique³⁰.

Il est vrai que par moment dans *The Uses of Argument*, mais surtout à partir de *An Introduction to Reasoning*, Toulmin se montre plus conciliant à l'endroit de l'analyse formelle des arguments. Il soutient alors que les deux approches (formelle et fonctionnelle) peuvent fort bien coexister. Plus précisément, il pense qu'à la fois la science de la logique

29 Dès 1953, Toulmin prenait position là-dessus:

There is room for the mathematical treatment of problems in logic, as in physics, and this as proved in each case such a technical business as to become a profession in itself. Symbolic logic is, accordingly, just as much a part of logic as mathematical physics is of physics. But is it more? That's what I am questioning.

(cf. S. Toulmin, «What Kind of Discipline is Logic», dans *Actes du XIe Congrès International de Philosophie*, Vol.5. Amsterdam, North Holland, 1953, p.8.)

30 Toulmin dévoile le fond de sa pensée dans le passage suivant:

[...] it would be pointless to argue that one could not have formal mathematical calculi concerned with the relations between propositions, since everyone knows what an elaborate and sophisticated propositional calculi have in fact been built up in recent years. The objections turn rather on the question, what application these calculi can have to the practical assessment of arguments - whether the relations so elegantly formalised are, in fact, the ones which concern us when we ask in practice about the cogency, force and acceptability of arguments (UA, pp.179-180).

et la logique pratique - celle qui porte sur la validité ou non validité de nos *procédures* rationnelles - peuvent être maintenue en parallèle³¹. Toulmin prône donc un rapprochement entre les tenants de la logique formelle et ceux de la logique substantielle (ou non formelle), en mettant l'accent sur la complémentarité des deux approches plutôt que sur leur prétendue opposition³².

Pour ce faire, Toulmin, reprenant à son compte la célèbre distinction opérée par O'Keefe³³, distingue deux sens du mot «argument», donnant lieu à deux types de critiques rationnelles différentes mais complémentaires: 1) comme *produit* ('string of propositions') et 2) comme *processus* ('human interaction'). Le premier sens ('chaîne de propositions') appelle une analyse de type *formel*, employant un vocabulaire spécifique ('consistance', 'validité', 'nécessité', etc) et ayant recours à des critères d'évaluation qui ne varient pas selon le champ; le second sens ('interaction humaine'), quant à lui, demande une analyse de type *fonctionnel*, avec son vocabulaire spécifique ('raisons', 'thèses', 'justifiées ou non justifiées', etc), et des critères d'évaluation qui varient cette fois en fonction du champ. En maintenant ces deux sens du mot «argument» bien distincts, Toulmin est en mesure

31 Comme on l'a vu, déjà en 1953, Toulmin évoquait la possibilité d'une telle approche complémentaire (cf. *supra*, p.20). Sur ce point précis, cf. également *R*, pp.127-128.

32 Il formule alors le souhait d'une *coexistence pacifique* des deux approches. (Là-dessus, cf. G. Ryle, «Formal and Informal Logic», dans *Dilemmas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964, pp.111-129.)

33 Cf. D. O'Keefe, «Two Concepts of Argument», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.13, Winter 1977, pp.121-128.

d'envisager la possibilité d'une double approche de la critique rationnelle des arguments, sans verser dans la contradiction.

C - La logique déontique de von Wright ³⁴

G.H. von Wright est considéré comme le père de la logique déontique. Les commentaires de Toulmin sont dirigés vers le système initial de von Wright³⁵.

C - 1. Un aperçu du système

Ce système s'appuie entre autres sur l'idée qu'il existe une *parenté formelle* entre les notions morales et juridiques d'obligation, de permission et d'interdiction et les catégories logiques de nécessité, de possibilité et d'impossibilité (respectivement). Le but de sa logique déontique est de jeter les bases qui permettent de tirer des *inférences normatives valides* (déductives), et ce en mettant à contribution les ressources de la logique modale dans sa version formelle³⁶.

³⁴ En tant qu'elle représente une tentative d'extension à la sphère morale et juridique de l'approche logique traditionnelle (déductive), la logique déontique tombe sous la critique du paradigme analytique et des formalismes en général.

³⁵ Pour un aperçu plus complet du système, cf. G.H. von Wright, «Deontic Logic», dans *Mind*, Vol.60, No.237, January 1951, pp.1-15. [Fait à noter: le système initial est *matriciel* (tables de vérité), tandis que le système subséquent est *axiomatique* (à partir de 1964) (cf. G. Kalinowsky, *La logique des normes*, Paris, P.U.F., 1972, p.83.)]

³⁶ Les limites du présent travail ne me permettent pas d'entrer dans les détails du système von wrightien. Pour un bon résumé, cf. G. Kalinowsky, *ibid.*, pp.79-100.

C - 2. La critique toulminienne

Selon Toulmin, le projet von wrightien témoigne des limites d'une approche purement formelle de l'éthique. Considérant que la logique déontique de von Wright appartient au paradigme analytique, Toulmin, bien qu'il concède une certaine utilité «périphérique» au traitement formel des problèmes moraux, insiste néanmoins sur les limites intrinsèques d'une telle approche. Il maintient que l'évaluation des arguments en général - et des arguments éthiques en particulier - dépasse le cadre du traitement formel, dont la pertinence apparaît plutôt limitée. Là-dessus, il remarque:

Jurisprudence, for instance, elucidates for us the special logic of legal statements, yet it eludes mathematical treatment; nor are ethical and aesthetic problems formulated more effectively by being made the subject for a calculus (UA, p.188).

Notre tâche consiste donc à mettre au jour *la logique propre à chaque champ d'arguments*, et non à soumettre ceux-ci à un traitement mathématique uniforme. Le jugement final porté par Toulmin se trouve exprimé dans le passage suivant:

In logic as in morals, the real problem of rational assessment - telling sound arguments from untrustworthy ones, rather than consistent from inconsistent ones - requires experience, insight and judgement, and mathematical calculations (in the form of statistics and the like) can never be more than one tool among others of use in this task (UA, p.188).

En outre, en établissant un parallèle entre les modalités déontiques d'une part et les qualificateurs modaux de Toulmin de l'autre, on est en mesure de constater une fois de plus les limites de l'approche von

wrightienne.

von Wright	Toulmin
obligation	'ought' - «dois»
permission	'can' - «peux»
interdiction	'can't' - «ne peux pas» ³⁷

De toute évidence, ces termes ne recouvrent pas toute l'étendue du territoire éthique³⁸!

Terminons par cette réflexion de G. Kalinowsky - qui se réclame lui-même de la tradition déontique - et qui vient étrangement faire écho aux propos tenus par Toulmin:

Il faut, [...] que les logiciens déontiques abandonnent la création apriorique des formalismes à la manière des mathématiciens, qu'ils ne vouent plus leurs efforts à la logique que nous avons appelée «logique-construction», mais s'astreignent à pratiquer la logique-connaissance, c'est-à-dire à découvrir les *fondements logiques réels* de la morale, du droit et de la technique, [...]³⁹.

³⁷ Considérés dans leur usage éthique: 'moralement nécessaire'; 'moralement possible'; 'moralement impossible' respectivement.

³⁸ Par exemple, les termes modaux correspondants aux diverses modalités déontiques ne sont vraisemblablement pas en jeu lors de l'exercice du *jugement éthique* portant sur une *personne*, celui-ci étant pourtant fréquemment rencontré dans notre pratique morale quotidienne (ex: «Cette femme est vertueuse»). (La raison en est que le système initial de von Wright se limite aux seules *actions*.)

³⁹ G. Kalinowsky, *La logique des normes*, Paris, P.U.F., 1972, p.202. (mes italiennes)

Chapitre II MODÈLE JURISPRUDENTIEL VS MODÈLE GÉOMÉTRIQUE

Dans ce chapitre, je me propose de contraster les deux modèles méthodologiques qui sous-tendent les deux approches logiques précédemment évoquées, soit le *modèle géométrique* (ou mathématique) qui se trouve à la base de la logique analytique et le *modèle jurisprudentiel* qui forme la base de la logique pratique, en examinant les détails de leur fonctionnement respectif. Ce faisant, deux conceptions opposées de la rationalité seront mises en évidence: l'une *statique* (structurale) qui pose l'équivalence entre le rationnel et le logique, et l'autre *dynamique* (procédurale) qui envisage plutôt la rationalité sous l'angle de l'adaptabilité⁴⁰.

A - *L'inadéquation du modèle géométrique*

Nul n'entre ici s'il n'est géomètre.
Épigraphe au-dessus de la
porte de l'*Académie* (Platon)

A - 1. L'historique du modèle géométrique

En vue de retracer les raisons susceptibles d'expliquer l'adoption du paradigme analytique par les logiciens, Toulmin se tourne vers la

⁴⁰ Pour un traitement plus exhaustif de ce thème, cf. S. Toulmin, *Human Understanding*, Princeton, Princeton University Press, 1972, pp.84-85; 370-371; 485-487. (ci-après *HU*)

fascination initiale des Grecs de l'Antiquité pour la géométrie⁴¹. Partant d'énoncés premiers et indubitables (les *axiomes*), d'autres énoncés sont dégagés par une suite de déductions rigoureuses (les *théorèmes*), le tout constituant un système déductif de vérités nécessaires et éternelles. Platon, fort impressionné par le type de certitude atteint par la géométrie⁴², en fait le modèle du 'savoir rationnel' (*épistémè*): il soutient que toutes nos prétentions à la connaissance ne sont vraiment justifiées - c.-à-d. «prouvées» - que dans la mesure où il est possible de rattacher les raisons de croire invoquées à des *bases solides* (c.-à-d. évidentes; apparentées aux 'axiomes'), et de démontrer que les liens unissant ces raisons aux conclusions sont *déductifs* (soit que les arguments sont *formellement valides*; apparentés à la déduction des 'théorèmes' valides). Toulmin s'exprime là-dessus:

[...] the formal strength and interconnectedness of geometry made it a model [...] indicating what form our standards of rational criticism should take more generally. [...] the task was to make explicit the formal relations between general principles and particular applications; and those links should then be as unbreakable as the connexions between the "axioms", or initial assumptions, of formal geometry and the "theorems" deduced from them⁴³.

41 Après que Thalès de Milet eut rapporté (croit-on) en Grèce d'Egypte les fondements de la géométrie (VIe s. av. J.-C.), la science géométrique (abstraite, formelle, axiomatisée) prit véritablement son essor vers 500 av. J.-C. avec Pythagore (école pythagoricienne). Ses théorèmes furent ensuite systématisés par Euclide au IIIe s. av. J.-C.

42 A titre d'exemple, Platon fut marqué par la démonstration fournie par Théétète à l'effet qu'il n'existe que cinq polyèdres convexes réguliers. Il voyait dans cette conclusion établie avec stricte nécessité une confirmation du grand *pouvoir rationnel* de l'argumentation géométrique (cf. *R*, p.126).

43 S. Toulmin, *Knowing and Acting*, New York, Macmillan, 1976, pp.68-69. (ci-après KA)

Ainsi chez Platon, la quête de la certitude impliquée par poursuite d'un idéal géométrique et sa prédilection pour le formalisme mathématique abstrait afin de traiter l'ensemble des problèmes théoriques entraînent deux conséquences importantes pour l'étude de l'argumentation: 1) seules des raisons *mathématiques* sont admises comme valables (c.-à-d. véritablement contraignantes); 2) la critique rationnelle des arguments exige une connaissance de la méthode propre aux mathématiques.

Par la suite, Toulmin montre comment l'idéal platonicien en est venu à fixer l'ordre du jour du projet logique, marquant ainsi toute l'histoire subséquente de la philosophie⁴⁴. Ainsi au XVIIe siècle, Descartes, s'appropriant l'idéal platonicien d'une *épistémè* ('science du savoir rationnel'), a voulu jeter les bases d'une méthode formelle universelle qui prendrait comme modèle la géométrie d'Euclide et qui permettrait de découvrir des vérités éternelles et nécessaires⁴⁵. Il s'ensuit que le seul savoir véritablement rationnel pour Descartes est celui pouvant être exprimé sous un angle *purement formel* et énonçant une *certitude absolue*, excluant ainsi toute ambiguïté et toute diversité du

44 Pour un aperçu des principaux tenants de l'approche géométrico-mathématique en philosophie, cf. *UA*, pp.248-249.

45 L'adoption d'une pareille méthode formelle abstraite devait même ultimement mener, selon certains auteurs tels Leibniz, à la résolution de l'ensemble des problèmes philosophiques

champ du savoir⁴⁶. En résumé, on peut dire qu'à cette époque: «A properly formulated system of scientific concepts could claim intellectual authority, on condition that it measured up to the standards of rigour and certainty set by geometry (HU, p.18).»

Toutefois, avec la découverte de géométries non euclidiennes au XIXe siècle⁴⁷, une révision du statut épistémique ainsi que de la signification empirique de la géométrie euclidienne était devenue inévitable, entraînant une relativisation correspondante de l'idéal géométrique. Dès lors, l'utilité de la géométrie pour asseoir l'autorité intellectuelle de nos concepts apparaît plus que jamais compromise. Les conséquences embarrassantes pour le programme formaliste sont signalées par Toulmin dans le passage suivant:

Suppose we interpret the Platonic ideal of "rational understanding" (*episteme*) with all possible strictness; it turns out, in retrospect, to have been an unrealistic ideal to apply, *even in the case of geometrical knowledge*. That being so, it is beside the point to criticize *other* kinds of belief as "ill-founded", simply for failing to measure up to that standard. On a strict interpretation of the standard, *nothing* can measure up to them, not even geometry itself (KA, p.124).

46 A cette époque ont été évacuées de l'ordre du jour philosophique les préoccupations pour l'*oral*, le *particulier*, le *local* ainsi que l'*opportun* - quatre notions clés de la philosophie pratique depuis Aristote jusqu'à la Renaissance - pour les remplacer par la recherche d'une méthode abstraite, conduisant à la formulation de principes éternels, destinés à résoudre une fois pour toutes des problèmes universels (cf. RPP, p.338 et suiv.). Pour un compte rendu éclairant de cette période philosophique, cf. LRRRB, pp.3-5.

47 Qui témoigne entre autres du fait que le postulat d'Euclide («par un point du plan on ne peut mener qu'une parallèle à une droite») ne constitue pas - après tout - le point de départ unique et incontestable tant souhaité.

A - 2. Ses répercussions sur la théorie de la connaissance

Explorant les effets de l'adoption du paradigme analytique inspiré l'idéal géométrique en ce qui a trait à la théorie de la connaissance, Toulmin estime que bon nombre de paradoxes auxquels les philosophes ont été confrontés sont attribuables à l'application injustifiée de critères analytiques à des arguments substantiels. C'est que pour les logiciens, seule la conformité à des critères analytiques de validité - tels celui de l'implication logique⁴⁸ - peut vraiment venir garantir la fiabilité de nos prétentions au savoir. En un mot: «Consistency, contradiction and entailment will now come to seem the only things which, from a logical point of view, can confer validity on arguments or bar them as invalid (UA, p.152).» Or, en examinant les implications de cette exigence sur nos prétentions au savoir, force est de constater qu'aucun argument substantiel - c.-à-d. impliquant des sauts d'un type logique à un autre⁴⁹ - ne parvient à se conformer au test de validité analytique. Dès lors, les arguments substantiels ont été perçus par les philosophes comme souffrant de défauts chroniques, leurs prétentions au savoir n'étant jamais véritablement *dignes d'être* acceptées sans réserve, puisque ne s'élevant pas à la hauteur des normes de la logique déductive⁵⁰. Toulmin exprime l'essence du paradoxe dans la formule suivante:

⁴⁸ Cf. *supra*, p.7.

⁴⁹ Cf. *supra*, p.9. Cf. aussi *infra*, p.54.

⁵⁰ Le résultat de cette application uniforme de critères analytiques fut une hiérarchisation des types de savoir, selon qu'ils se conforment plus ou moins à l'idéal géométrique de validité formelle (géométrie et mathématiques au sommet, suivi des sciences naturelles, du droit, puis de l'éthique et de l'esthétique) (cf. KA, p.136.)

None of the categories in the logical theory we have been building up seems to be within the reach of substantial arguments; whichever category we apply to them, they never come up to standard. Unless we are to question our very paradigm, we must interpret this fact as a sign of pervasive weakness in all substantial arguments (UA, pp.153-154).

Conséquemment, puisque la conclusion n'apparaît pas entraînée logiquement dans les cas d'argument substantiel - leurs énoncés constitutifs appartenant à des types logiques différents - les philosophes soucieux de théorie de la connaissance et poursuivant un idéal analytique ont prétendu qu'une *rupture logique* ("logical gulf") existait entre les prémisses et la conclusion de pareils arguments. Là-dessus, Toulmin remarque:

[...] in logic, pride of place has been given to arguments backed by entailments: wherever claims to knowledge have been seen to be based on evidence not entailing analytically the correctness of the claim, a 'logical gulf' has been felt to exist (UA, p.9) [...]

Toulmin note que cette conception aboutit invariablement à un *scepticisme généralisé* concernant l'ensemble de nos prétentions au savoir (c.-à-d. que rien ne semble vraiment justifié hormis nos prétentions analytiques):

Once we commit ourselves unreservedly to the formal program for philosophy, [...] skepticism becomes a clear and inescapable problem, not merely in such reputedly "subjective" fields as ethics and aesthetics, but in all areas of experience other than the purest of pure mathematics (KA, p.129).

Pour bien saisir la portée de la critique toulminienne relativement à la poursuite d'un idéal géométrique en théorie de la connaissance⁵¹, reportons-nous aux deux conditions nécessaires à la validité des arguments selon le modèle géométrique: 1) être en mesure de relier 'déductivement' les raisons invoquées à des énoncés premiers et indubitables; 2) pour que la conclusion de nos arguments soit établie avec certitude - c.-à-d. pour que ceux-ci soient 'valides' (au sens technique) - ceux-ci doivent passer le test de l'implication logique⁵². Or selon Toulmin, la première condition n'est que rarement remplie en pratique⁵³; quant à la seconde, il note que la conclusion établie avec *stricte nécessité logique* (celle à laquelle aboutit un syllogisme analytique valide possédant une prémisse majeure universelle) représente, en pratique, l'exception plutôt que la règle⁵⁴. Il appert donc qu'en dernière analyse, les exigences imposées par l'idéal géométrique aux arguments de toutes sortes ne peuvent, la plupart du temps, être

51 Lequel motive toujours la démarche de nombreux philosophes préoccupés par la théorie de la connaissance (cf. *HU*, pp.18-19.).

52 Relativement à cette double exigence définissant l'approche géométrique, cf. *KA*, pp.91-93.

53 Hormis peut-être le cas de la mathématique pure. Mais à ce sujet, il déclare:

Pure mathematics is possibly the only intellectual activity whose problems and solutions are 'above time'.[...] As a model for formal logicians to analyse, it may be seducingly elegant, but it could hardly be less representative (UA, p.127).

54 La règle étant plutôt les arguments substantiels, qui n'établissent au mieux que de *fortes présomptions* en faveur d'une conclusion donnée, mais qui n'aboutissent jamais à la certitude d'une preuve formelle, valable pour tout temps et en tout lieu. (cf. *RPP*, p.348.) (Sur ce même point, cf. *R*, pp.81 et 100.)

satisfaites en pratique⁵⁵. Le mérite de Toulmin réside dans le fait qu'il s'est aperçu que ce n'est pas tant les *arguments substantiels eux-mêmes* qui posent problème, mais bien les *critères analytiques de validité* que les logiciens ont de tout temps cherché à leur appliquer, et qui sont étrangers à leur nature⁵⁶. C'est que les différents problèmes auxquels nous sommes quotidiennement confrontés amènent la production d'arguments substantiels, et le recours à des critères analytiques à des fins d'évaluation apparaît tout simplement inopportun dans leur cas⁵⁷.

Toulmin prend clairement position dans le passage suivant:

In the case of substantial arguments, [...] there is no question of data and backing taken together entailing the conclusion, or failing to entail it: just because the steps involved are substantial ones, it is no use either looking for entailments or being disappointed if we do not find them. Their absence does not spring from a lamentable weakness in the arguments, but from the nature of the problems with which they are designed to deal. When we have to set about assessing the real merits of any substantial argument, analytic criteria such as entailment are, accordingly, simply irrelevant (UA, p.168).

⁵⁵ Cela revient à dire qu'en ce qui a trait à l'application du modèle géométrique, ses vertus - telles son utilité pour débusquer les présupposés tacites à toute argumentation - sont largement dépassées par ses vices - soient la nécessité de prendre appui sur des principes 'évidents', ainsi que l'exigence de 'déductivité' à propos du lien unissant les raisons aux conclusions (cf. KA, p.124.).

⁵⁶ Sur ce point capital, cf. UA, pp.144 et 169.

⁵⁷ Dans un entretien récent, Toulmin réitérait sa position: *Substantive arguments do not respond well to the formal logician's treatment of wanting to apply necessary rules leading to certainty* (RST, 1996). Puis il explicitait davantage sa pensée en ces termes:

When we're thinking about substantive arguments, the kinds of expectations that you would come with, moving from formal logic, are quite misleading. The kinds of relationships which we're concerned with are quite different from the ones that hold between the different components in a geometrical proof, for instance (viz. absolute certainty, formal necessity, etc) (RST, 1996).

Ainsi, une fois reconnu que la grande majorité de nos arguments pratiques impliquent irréductiblement des transitions de type logique, force est de constater l'inadéquation du modèle géométrique dans leur cas (la recherche de 'liens déductifs' apparaît alors comme une pure chimère)⁵⁸. La conclusion à laquelle parvient Toulmin est implacable:

Perhaps the idea of timeless, eternal standards, applicable to arguments-in-general in abstraction from their practical contexts, was always a Cartesian delusion. Over-reliance on the model of Euclidian geometry has led philosophy into dead ends before now; since the mathematicians themselves have reappraised the status of their knowledge, philosophers too should reconsider their own standards of certainty (*HU*, p.23).

Il semble maintenant qu'on se retrouve dépourvu: rien n'apparaît plus en mesure de venir valider nos croyances substantielles. La solution préconisée par Toulmin afin de préserver la validité des arguments substantiels est tout simplement de *renoncer à l'idéal analytique*:

The only real way out of these epistemological difficulties is (I say) giving up the analytic ideal. Analytic criteria, whether of conclusiveness, demonstrativeness, necessity, certainty, validity, or justification, are beside the point when we are dealing with substantial arguments. [...] Certainly substantial arguments often involve type-transitions in the passage from data and backing to conclusion: all this means is that we must judge each field of substantial arguments by its own relevant standards. The fundamental error in epistemology is to treat this type-jump as a logical gulf. [...] Give up the idea that a substantial step in argument represents a logical gulf, and both logic and theory of knowledge can then turn to more fruitful problems (*UA*,

⁵⁸ Aussi avec l'abandon de l'idéal géométrique, les raisons de douter du sceptique - lesquelles étaient entretenues jusqu'ici par celui-là - disparaissent également. Le sceptique n'a plus de raisons de douter! (*Cf. KA*, p.135.)

pp.234-235).

Il soutient donc que la rupture logique ressentie au sein d'arguments impliquant un saut d'un type logique à un autre - et qui conduit les philosophes au scepticisme - n'est qu'une illusion créée par la poursuite d'un idéal analytique, lequel véhicule le préjugé que pour qu'un argument soit jugé bon (c.-à-d. acceptable), celui-ci doit se conformer aux critères analytiques (implication logique, validité formelle, etc). En réalité, la transition de types logiques qui caractérise nos arguments substantiels témoigne plutôt d'un *saut substantiel*. En délaissant l'idéal analytique, le fossé disparaît⁵⁹. Ainsi, pour tous les champs dans lesquels nos prétentions au savoir dépendent d'arguments substantiels, Toulmin insiste plutôt sur la nécessité d'évaluer ceux-ci selon des critères *appropriés au champ en question*, et non d'exiger qu'ils se mesurent à des critères véritablement appropriés dans le cas d'arguments analytiques seulement⁶⁰. Il évoque la méthode indiquée pour la théorie de la connaissance dans le passage suivant:

Only when one removes the initial logical confusions does it become clear that the proper course for epistemology is neither to embrace nor to armour oneself against scepticism, but to moderate one's ambitions - demanding of arguments and claims to knowledge in any field not that they shall measure up against analytic standards but, more realistically, that they shall achieve whatever sort of cogency or well-foundedness can relevantly be asked for in that field (UA, p.248).

⁵⁹ Pour des précisions additionnelles sur ce point, cf. UA, p.250.

⁶⁰ Cela signifie, entre autres, que le test de l'implication logique doit être mis de côté - puisqu'inopportun dans le cas d'arguments substantiels - au profit de la question plus pratique qui consiste à se demander: jusqu'à quel point l'argument substantiel résiste-t-il à une critique pertinente pour le champ en question? (Cf. UA, p.248.)

Pour mener à bien ce projet, une réorganisation des distinctions et catégories logiques - introduites au fil du temps par les logiciens fidèles à l'idéal analytique - s'avère nécessaire, afin que ces distinctions reflètent mieux la variété de nos arguments pratiques et les différences *fonctionnelles* entre leurs parties constituantes, ainsi que pour se réconcilier avec l'usage pratique de nos catégories⁶¹. Aussi dans le reste de cette sous-section, j'examinerai deux des réorganisations proposées, issues de la critique toulminienne de la forme syllogistique traditionnelle (modèle 'prémisses/conclusion') - en particulier de la notion de 'prémisse majeure universelle' - ainsi que de l'idée de 'forme logique' (validité formelle).

A - 3. La critique de la forme syllogistique

Toulmin prétend que les logiciens ont simplifié à outrance la structure des arguments. Il pose la question suivante: les distinctions opérées par l'analyse traditionnelle des arguments depuis Aristote ('prémisse mineure', 'prémisse majeure', 'conclusion') rendent-elles vraiment justice aux différentes *fonctions* remplies en pratique par nos énonciations au sein d'un argument⁶²? En définitive, si le modèle d'analyse 'prémisses/conclusion' est jugé simpliste par Toulmin, c'est qu'il contribuerait à masquer la variété des types d'argument

61 J'ai déjà évoqué au Chap. 1 certaines des réorganisations proposées. D'autres seront abordées dans la suite de cette section, puis dans la prochaine section (B - *L'idée d'un modèle jurisprudentiel*).

62 Toulmin répond par la négative. Selon lui, la solution se trouve dans l'*analogie jurisprudentielle* (cf. B - *L'idée d'un modèle jurisprudentiel*).

susceptibles d'être présentés sous forme syllogistique, en obscurcissant les caractéristiques qui varient selon le champ. Plus spécifiquement, il est d'avis que l'appellation 'prémisse' cache d'importantes distinctions quant à la *fonction pratique* de nos énoncés, distinctions qu'il importe d'opérer si on veut être en mesure d'évaluer les arguments correctement. Là-dessus, Toulmin déclare:

[...] this pattern of analysis ['minor premiss', 'major premiss', 'conclusion'] is liable to create an exaggerated appearance of uniformity as between arguments in different fields, but what is probably as important is its power of disguising also the great differences between the things traditionally classed together as 'premisses' (UA, p.113)⁶³.

S'attardant sur la notion de 'prémisse majeure universelle' («Tous les A sont B» dans sa forme affirmative), il note que celle-ci tend à camoufler d'importantes distinctions relatives à la *nature* ainsi qu'à la *fonction* des énoncés utilisés pour légitimer le passage des données à la thèse d'un argument. Ayant relevé cette ambiguïté fondamentale dans la 'prémisse majeure' du syllogisme catégorique, Toulmin propose une redéfinition de celle-ci en ayant recours aux notions de *garantie* (G) et de *fondement* (F)⁶⁴. C'est que selon lui, l'appellation 'prémisse majeure' - qui sert à

63 Sa critique du modèle syllogistique traditionnel s'affirme également dans le passage suivant:

Can we properly classify all the elements in our arguments under the three headings, 'major premiss', 'minor premiss' and 'conclusion', or are these categories misleadingly few in number? Is there even enough similarity between major and minor premisses for them usefully to be yoked together by the single name of 'premiss'?(UA, p.96)?

64 J'expliquerai davantage ces notions dans la prochaine section (B - *L'idée d'un modèle juriprudentiel*). Pour l'instant, j'invite le lecteur à considérer ces quelques remarques comme un prélude aux développements qui suivront.

désigner l'énoncé universel⁶⁵ sous lequel est subsumé la mineure - recouvre en fait une double distinction: elle peut être interprétée soit comme l'expression d'une garantie (G) (c.-à-d. une règle d'inférence autorisant le passage des données à la conclusion), soit comme l'expression du fondement d'une garantie (F) (un énoncé de type factuel: un relevé statistique par exemple). Considérons un exemple de Toulmin lui-même, mais dans sa forme syllogistique (*cf. UA*, p.99):

<p><M> <i>Harry was born in Bermuda;</i> <M> <i>All people born in Bermuda are British citizens;</i> <C> <i>So, Harry is a British citizen.</i></p>

Pour Toulmin, la 'prémisse majeure' <M> de ce syllogisme («All people born in Bermuda are British citizens») camoufle la différence entre l'expression d'une garantie (G) («A person born in Bermuda may be taken to be a British citizen») et celle de son fondement (F) («According to the relevant laws and statutes governing nationality,...»)⁶⁶. Ce faisant, la distinction entre les arguments analytiques et substantiels est

65 Une certaine confusion règne d'ailleurs autour de cette désignation selon Toulmin. C'est qu'historiquement, le terme employé par Aristote - *kat'holou* - signifierait plutôt 'On the whole' («En général»), et non 'Universal' («Tous sans exception»). Les logiciens auraient retenu une traduction erronée (*cf. RPP*, p.347 et *RST*, 1996).

66 On peut caractériser la différence de types logiques entre (G) et (F) comme suit: l'énoncé d'une garantie est du type 'On peut supposer que A est B', tandis que l'énoncé du fondement d'une garantie est du type 'Il s'est révélé que A est B'.

obscurcie⁶⁷. Il justifie la pertinence d'instaurer ces nouvelles distinctions dans le passage qui suit:

[..] the internal complexity of statements of the form 'All A's are B's' helps to conceal the full difference between analytic and substantial arguments. Unless we go to the trouble of expanding these statements, so that it becomes manifest whether they are to be understood as stating warrants or the backing for warrants, we overlook the great variety of arguments susceptible of presentation in the traditional syllogistic form: we have to bring out the distinction between backing and warrant explicitly in any particular case if we are to be certain what sort of argument we are concerned with on that occasion (UA, p.125).

Pour récapituler, en omettant de spécifier la fonction remplie par la 'prémisse majeure' au sein d'un argument donné (soit qu'elle exprime une garantie d'inférence, soit le fondement d'une garantie), les logiciens ont ignoré la grande variété des types d'argument pouvant être présentés sous forme syllogistique. C'est seulement en rendant explicite l'énoncé qui vient fonder l'autorité de la garantie (le fondement) qu'on peut en arriver, à l'aide du test de vérification⁶⁸, à déterminer le type d'un argument donné (c.-à-d. s'il est analytique ou substantiel). Egalement, la présentation sous forme syllogistique contribue à obscurcir les

67 Toulmin adopte le test de vérification comme moyen le plus sûr pour déterminer si un argument est analytique ou non: un argument sera considéré analytique si et seulement si la vérification du fondement (F) implique *ipso facto* de vérifier la vérité ou la fausseté de la conclusion. Dans tous les autres cas, l'argument sera considéré substantiel (cf. UA, p.133). On constate donc que sous sa forme syllogistique traditionnelle, l'argument de l'exemple - semblable en cela à tous les arguments exprimés sous cette forme - *paraît analytique* (c.-à-d. constituer une déduction rigoureuse), tandis qu'à la lumière du test ci-haut, il apparaît plutôt bel et bien *substantiel* (puisque les lois régissant la nationalité britannique sont indépendantes du fait que Harry soit citoyen britannique ou non). Il en ressort que l'argument étant substantiel, celui-ci doit être évalué selon des critères appropriés au champ en question, et non être soumis à des critères analytiques.

68 Cf. note précédente.

différences entre les champs d'argument, lesquelles sont révélées par le type de garantie (G) utilisée, et surtout par le type de fondement (F) qui atteste l'autorité de celle-ci. La forme syllogistique camouflante a donc pour effet de favoriser la poursuite d'un idéal analytique. C'est qu'en adoptant le modèle d'analyse simplificateur 'prémises/conclusion', un nombre anormalement élevé d'arguments *paraissent* analytiques, justifiant ainsi (faussement) l'application uniforme de critères d'évaluation analytiques. La critique du syllogisme traditionnel de Toulmin fait en sorte que l'étendue apparemment couverte par les raisonnements de type analytique se trouve considérablement réduite; en fait, ne subsiste à toute fin pratique que ceux de la mathématique pure.

A - 4. La critique de la notion de validité formelle

En ce qui concerne la validité formelle des arguments, Toulmin cherche à déterminer si le seul fait de considérer la disposition ('shape') d'un argument s'avère suffisant pour représenter de manière adéquate sa validité; ou s'il ne faut pas plutôt concevoir la forme logique des arguments sous l'angle d'une *procédure rationnelle*. Là-dessus, il dit:

[...] we must ask how far the formal character of sound arguments can be thought of *more geometrico*, as a matter of their having the right sorts of shape, and how far it needs to be thought of, rather, in procedural terms, as a matter of their conforming to the formalities which must be observed if any rational assessment of arguments is to be possible (UA, p. 43).

En d'autres mots, la 'forme logique' qui rend nos arguments valides est-elle une simple question de *disposition géométrique*, ou bien n'est-elle pas plutôt une question de procédure⁶⁹? Toulmin expose clairement la problématique dans le passage suivant:

Is the logical form of a valid argument something quasi-geometrical, comparable to the shape of a triangle or the parallelism of two straight lines? Or alternatively, is it something procedural: is a formally valid argument one *in proper form*, as lawyers would say, rather than one laid out in a tidy and simple *geometrical* form? Or does the notion of logical form somehow combine both these aspects, so that to lay an argument out in proper form necessarily requires the adoption of a particular geometrical layout? If this last answer is the right one, it at once creates a further problem for us: to see how and why proper procedure demands the adoption of simple geometrical shape, and how that shape guarantees in its turn the validity of our procedures. Supposing valid arguments can be cast in a geometrically tidy form, how does this help to make them any the more cogent (UA, p.95)?

C'est que traditionnellement, les logiciens ont abordé la question de la validité des arguments en ayant recours à l'idée de 'forme logique', celle-ci étant conçue comme un certain agencement, une certaine disposition des prémisses menant à la conclusion⁷⁰. Or Toulmin conteste

69 Cette idée de *procédure rationnelle* sera développée plus avant dans la prochaine section (B - *L'idée d'un modèle jurisprudentiel*).

70 Toulmin retrace l'historique de cette conception dans le passage suivant:

The general art of criticizing deductive arguments in all fields by the same demanding standards as those of geometry was accordingly made the concern of a further newly invented formal science, which was given the name of "logic". Whatever the content of any arguments, their validity was from now on to be criticized in the same general terms, in terms of their form. All rigorous deductive arguments (it was supposed) would prove to be valid or invalid, acceptable or unacceptable, for the same kinds of formal reasons (KA, p.71).

la valeur de cette conception de la 'forme logique', en s'appuyant sur les distinctions précédemment établies⁷¹. Il note d'une part qu'en interprétant la prémisse majeure universelle comme une garantie d'inférence (G), tout argument est susceptible d'être présenté de telle sorte que sa validité soit rendue apparente d'après sa seule 'forme logique' (au sens d'une disposition géométrique)⁷². Mais d'autre part, si on interprète la prémisse majeure comme le *fondement* d'une garantie (F), la validité de l'argument n'apparaît plus évidente à partir d'une considération de sa 'forme' seule⁷³. Pour Toulmin, cela indique que la conception des logiciens, qui posent une corrélation entre la validité des arguments et leur 'forme logique' (dans le sens d'une disposition ordonnée et quasi-géométrique de leurs éléments) est erronée. En fait, la validité de nos arguments dépend de considérations plus substantielles, relatives au champ dans lequel ils prennent place. Il commente ce développement:

For that matter, of course, the validity of the (D; W; so C) argument was not really a *consequence* of its formal property either, but at any rate in that case one could state

⁷¹ Cf. *supra*, pp.35-39.

⁷² A titre d'illustration, prenons l'exemple de Toulmin (cf. *UA*, p.110):

Petersen is a Swede;
A Swede is certainly not a Roman Catholic; (G)
So, certainly, Petersen is not a Roman Catholic.

(Note: La prémisse majeure réinterprétée ici est: *No Swedes are Roman Catholics.*)

⁷³ Considérons à nouveau l'exemple de Toulmin (*loc. cit.*):

Petersen is a Swede;
The proportion of Roman Catholic Swedes is zero; (F)
So, certainly, Petersen is not a Roman Catholic.

the argument in a particular tidy form. Now this can no longer be done: a (D; B; so C) argument will not be formally valid. Once we bring into the open the backing on which (in the last resort) the soundness of our arguments depends, the suggestion that validity is to be explained in terms of 'formal properties', in any geometrical sense, loses its plausibility (UA, p.120).

Certes, Toulmin convient qu'il existe une classe plutôt restreinte d'arguments analytiques dont la validité peut être rendue manifeste à partir de seules considérations formelles, peu importe qu'on interprète la prémisse universelle comme une garantie ou comme le fondement d'une garantie⁷⁴. Mais règle générale, soit en ce qui a trait aux arguments substantiels - qui sont de loin les plus communs en pratique - la distinction entre garantie et fondement relativement au statut de la prémisse majeure reste pertinente. La validité de nos arguments relève donc, force est de le constater, d'autres choses que des simples

⁷⁴ L'exemple est tiré encore une fois de UA, p.124:

*Anne is one of Jack's sisters;
Any sister of Jack's will (i.e. may be taken to) have red hair; (G)
So, Anne has red hair.*

ou bien,

*Anne is one of Jack's sisters;
Each one of Jack's sisters has (been checked individually to have) red hair; (F)
So, Anne has red hair.*

Cet argument apparaît 'formellement valide' dans les deux formulations.

'relations formelles' entre les énoncés qui forment l'argument⁷⁵. Toulmin expose le coeur de sa critique dans le passage suivant:

[...] to call [...] an argument formally valid is to say only something about the manner in which it has been phrased, and tells us nothing about the *reasons for its validity*. These reasons are to be understood only when we turn to consider the *backing* of the warrant invoked (UA, p.143).

En résumé, la critique toulminienne de la notion de 'validité formelle' nous enseigne que la validité d'un argument n'est pas une simple affaire de *disposition géométrique*; mais qu'elle met en cause avant tout une *procédure rationnelle*⁷⁶. Contrairement à ce qu'ont pu prétendre les logiciens, les arguments analytiques ne sont pas les seuls à pouvoir aspirer à la validité; les arguments substantiels peuvent tout aussi bien être *parfaitement valides*. En définitive, tous les arguments sont susceptibles d'être présentés de façon à ce que leur validité soit

75 Ainsi, l'argument substantiel:

Harry was born in Bermuda;
A man born in Bermuda will be a British subject; (G)
So, Harry is a British subject.

apparaît 'formellement valide', tandis que:

Harry was born in Bermuda;
The relevant statutes provide that people born in the colonies of British parents are entitled to British citizenship; (F)
So, Harry is a British citizen.

ne l'est vraisemblablement pas (cf. UA, pp.99 et 123).

Alors que l'exemple du haut préserve l'élégance formelle, celui du bas témoigne du fait que la validité est tributaire d'autre chose que de la simple élégance formelle.

⁷⁶ On peut toujours, il est vrai, exprimer un argument de façon à ce qu'il apparaisse 'formellement valide' - bien que sa validité provienne vraiment d'ailleurs - soit en explicitant un élément manquant, soit en le présentant sous la forme d'une garantie d'inférence autorisant le passage des données à la conclusion (cf. *supra*, pp.41- 42).

rendue manifeste à partir d'une considération de leur forme seule; mais quand bien même nos arguments n'apparaissent pas 'formellement valide', cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne peuvent être valables.

B - *L'idée d'un modèle jurisprudentiel*

Logic (we may say) is generalised jurisprudence.
S.E. Toulmin, *UA*, p.7

Toulmin propose une nouvelle approche de l'argumentation qui s'appuie sur un examen attentif de notre usage quotidien des différents concepts logiques. Il s'agit de partir d'une *description* de notre usage des termes logiques dans différentes situations, donc de faire table rase de la terminologie logique héritée de la tradition en retournant à une sorte de *degré zéro* de l'évaluation⁷⁷. Le but de cet artifice est de faire ressortir, le cas échéant, les divergences entre l'orientation adoptée par la logique formelle et les catégories effectivement employées en pratique lorsque nous soumettons nos arguments à la critique rationnelle. À cet effet, Toulmin dit:

Keeping our eyes on the categories of applied logic - on the practical business of argumentation, that is, and the notions it requires us to employ - we must ask what features a logically candid layout of arguments will need to have. The establishment of conclusions raises a number of issues of different sorts, and a practical layout will make allowance for these differences: our first question is - what are these issues, and how can we do justice to them all in subjecting our arguments to rational assessment (*UA*, p.95)?

⁷⁷ Par exemple, examiner notre usage du terme *valide*. Pareille description de nos procédures d'évaluation réelles implique un examen des concepts et *façons de faire* consacrés par l'usage VS ceux qui sont imprégnés de la théorie de la logique formelle ('theory laden').

B - 1. La genèse du modèle

Afin d'ouvrir cette nouvelle voie, Toulmin propose de concevoir les arguments à l'aide d'une *analogie jurisprudentielle*⁷⁸. Celle-ci requiert qu'on traite la conclusion d'un argument comme une *thèse* ('claim'), devant reposer sur des *raisons solides* ('firm grounds') et être *justifiée* ('warranted'). Explicitant la portée de son analogie, il déclare:

Logic is concerned with the soundness of the claims we make - with the solidity of the grounds we produce to support them, the firmness of the backing we provide for them - or, to change the metaphor, with the sort of *case* we present in defence of our claims (UA, p.7).

Son objet d'étude sera donc les diverses *procédures rationnelles* impliquées dans la justification de nos prétentions au savoir au sein de différents champs⁷⁹. Vue sous cet angle, la solidité d'un argument dépend de sa capacité à résister à une critique appropriée venant d'un juge rationnel. Le lien entre le modèle jurisprudentiel et la procédure d'évaluation se trouve clairement exprimé dans le passage suivant:

The analogy between rational assessment and judicial practice presents us with a rival model for thinking about the idea of logical form. It now appears that arguments must not

78 Déjà en 1956, F. Waissmann établissait un parallèle entre l'argumentation philosophique et l'argumentation juridique (rapporté par Ch. Perelman, «Philosophie et rhétorique», dans *Tijdschrift voor Filosofie*, Vol.41, No. 3, Septembre 1979, p.435.). Mais cette comparaison était vraisemblablement usuelle depuis les années 1920-1930. Elle est aussi présente, évidemment, chez Perelman lui-même.

79 Dans l'ensemble des champs du savoir, on peut dire que la validité des arguments - et même la rationalité en général - considérée jusqu'ici comme une affaire de pure forme, tend dorénavant à être perçue comme étant plutôt de nature *procédurale* (cf. R.D. Rieke, S.E. Toulmin, «Problem Statement and Tentative Agenda», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, p.4.). Cette nouvelle approche soulève des questions d'un autre ordre, telles: Quelles sont les raisons invoquées à l'appui de telle ou telle prétention au savoir? L'argument est-il acceptable selon les normes en vigueur dans ce champ? etc.

just have a particular shape, but must be set out and presented in a sequence of steps conforming to certain basic rules of procedure. In a word, rational assessment is an activity necessarily involving *formalities* (UA, p.43)⁸⁰.

Mécontent du traitement réservé aux arguments par la forme syllogistique traditionnelle inspirée de l'idéal géométrique - qu'il juge insuffisamment discriminante⁸¹ - Toulmin offre donc comme solution de remplacement le *modèle jurisprudentiel*. Le passage suivant témoigne de l'esprit qui anime sa démarche:

We accordingly found it more natural to look for parallels between logic and jurisprudence than for parallels between logic and geometry: a clearly analysed argument is as much one in which the formalities of rational assessment are clearly set out and which is couched 'in proper form', as one which has been presented in a tidy geometrical shape (UA, p.143).

Certains commentateurs ont d'ailleurs estimé qu'un tel modèle serait le mieux adapté à la fois pour décrire et évaluer les arguments pratiques (par opposition au modèle géométrique):

[...] Toulmin's own efforts were largely devoted to showing how deeply mistaken it is to take one type of argument - and a purely formal one at that - as the paradigm of all argumentation, and concomitantly, to developing a structural model for the analysis and assessment of practical ("substantial") arguments in their own right./ [...] this

80 Ou encore dans celui-ci:

The rules of logic [apply to men and their arguments] as standards of achievement which a man, in arguing, can come up to or fall short of, and by which his arguments can be judged. A sound argument, a well-grounded or firmly-backed claim, is one which will stand up to criticism, one for which a case can be presented coming up to the standard required if it is to deserve a favourable verdict (UA, p.8).

81 Cf. *supra*, pp.35-39.

model has numerous advantages for the analysis and evaluation of practical arguments⁸².

Ainsi pour Toulmin, la méthode adéquate consiste non pas à abstraire les arguments de leur contexte en érigeant des 'systèmes propositionnels' auxquels on impose des critères universels de validité (modèle géométrique), mais bien de replacer ces arguments - conçus désormais comme des 'procédures rationnelles' - au sein des diverses activités humaines dont ils font partie, permettant ainsi de juger de leur solidité en ayant recours à des critères appropriés au champ en question.⁸³ Ce passage résume sa position:

[...] the practical question is not so much how to achieve "absolute certainty" in our arguments but how to set them "beyond a reasonable doubt" within the time available and to ensure that they have "all the weight they need", given

82 P. Healy, «Critical Reasoning and Dialectical Argument: An Extension of Toulmin's Approach», dans *Informal Logic*, Vol.9, Winter 1987, pp.1 et 4. Ce qu'il est désormais convenu d'appeler le *modèle Toulmin* a trouvé des échos notamment auprès des rhétoriciens américains, des théoriciens des débats ainsi que de la communication du discours ('Speech Communication'). Paradoxalement, les logiciens non formels ont surtout retenu de l'approche Toulmin l'idée que les critères d'évaluation doivent varier en fonction du type d'argument; mais la plupart d'entre eux n'ont pas cru bon d'adopter le modèle jurisprudentiel, préférant s'en tenir à l'ancienne structure 'prémisses/conclusion' et conserver la division classique entre les arguments déductifs et inductifs. (*loc. cit.*).

83 Soit en tenant compte des différents forums d'argumentation, des différents buts poursuivis, etc. (J'expliciterais ces idées davantage au Chap. 3.) On voit que pour Toulmin, le raisonnement pratique est *rhétorique*, et non géométrique (Sur ce point, cf. *RPP*, p.348 et *R*, p.81.).

the nature of the case (*IR*, p.109)⁸⁴.

B - 2. La présentation du schéma d'analyse

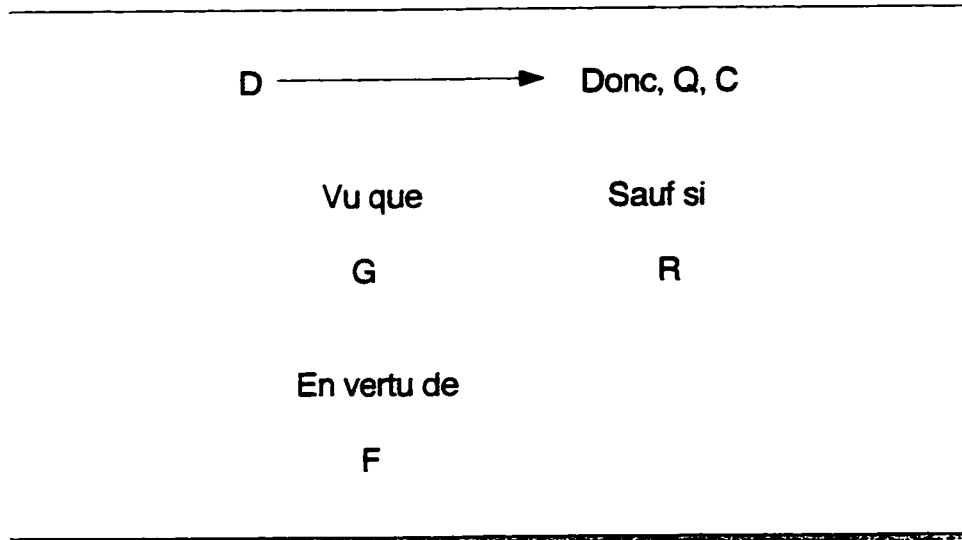
Expliquant la genèse de l'idée d'un modèle jurisprudentiel,

Toulmin affirme:

Philosophers studying the logic of legal arguments have long since been forced to classify their propositions into many more than three types, and, keeping our eyes on the actual practice of argument, we found ourselves obliged to follow them along the same road. There are in practical argument a good half-dozen functions to be performed by different sorts of proposition: once this is recognised, it becomes necessary to distinguish, not just between premisses and conclusions, but between claims, data, warrants, modal qualifiers, conditions of rebuttal, statements about the applicability or inapplicability of warrants, and others (*UA*, p.142).

⁸⁴ Il est intéressant de remarquer que, tant par son vocabulaire que par les distinctions nouvelles qu'elle introduit, l'analogie jurisprudentielle a pour effet de ramener tout argument à un *contexte légal métaphorique*. Il appert donc que le modèle Toulmin ne saurait être interprété comme fournissant un compte rendu *littéral* (il est une perspective sur, une façon de voir, d'aborder...). Cependant, Toulmin laisse entendre que le modèle jurisprudentiel pourrait s'avérer être plus qu'une simple métaphore. (A ce sujet, cf. *UA*, pp.7-8 et 255.) [Pour une discussion éclairante du recours aux métaphores dans l'étude de l'argumentation, ainsi que sur les insuffisances du modèle à saisir la spécificité du lien argumentatif unissant les données à la conclusion, cf. V. Mendenhall, «Argumentative Relations as Features of Argumentative Discourse; Element for an Argument Grammar», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.524-529. (Sur ce dernier point, cf. *UA*, p.42.)]

Le schéma d'analyse toulminien adopte donc la forme suivante⁸⁵:



où les divers éléments représentent successivement:

- (D): les *données*, faits, raisons, sur lesquelles reposent la thèse et qui viennent appuyer l'assertion; elles varient selon la nature du cas⁸⁶
- (C): la *conclusion*, thèse, l'assertion, l'affirmation, dont la nature varie selon le champ;

⁸⁵ Je suis ici la traduction des symboles de P. de Brabanter. Cf. S.E. Toulmin, *Les usages de l'argumentation*, trad. P. de Brabanter, Paris, P.U.F., 1993, p.128.

⁸⁶ Après *The Uses Of Argument* - soit dans *An Introduction To Reasoning*, en passant par *Human Understanding et Knowing and Acting* - on assiste à un changement terminologique: les *données* ('data' (D)) deviennent des *raisons* ('grounds' (G)). Leur fonction demeure cependant inchangée.

- (G): la *garantie*⁸⁷, règle générale d'inférence, de forme hypothétique, agissant comme pont entre (D) et (C), souvent implicite, variable selon le champ, venant légitimer ou autoriser le passage entre les données et la conclusion (en l'absence de (R) qui s'avèrent; cf. ci-après)⁸⁸;
- (F): le *fondement* de la garantie, de type 'factuel catégorique' (même que (D)), souvent implicite, variant selon le champ, venant fonder l'autorité de la garantie;
- (Q): le *qualificateur modal*, venant qualifier la conclusion, dont le type ('nécessairement', 'probablement', 'selon toute vraisemblance', etc) est déterminé par la force de la garantie, ainsi que par la fiabilité des données; susceptible d'apparaître ou de ne pas apparaître;
- (R): les *conditions de réfutation* ou d'exception, venant invalider (lorsqu'elles s'avèrent) l'application de la garantie dans un cas particulier, invalidant par le fait même la conclusion.

On voit que le modèle jurisprudentiel de Toulmin constitue un instrument d'analyse privilégié en vue de l'étude détaillée d'un

87 Je retiens le terme *garantie* comme traduction de 'warrant', suivant en cela P. de Brabanter, malgré la connotation un peu trop contraignante à mon goût. J'aurais tendance à lui préférer *licence*, et ce pour deux raisons: 1) référence à l'expression originale de Ryle, à qui Toulmin doit sa notion de 'warrant' (Toulmin emprunte d'ailleurs deux expressions à Ryle dans S.E. Toulmin, *The Philosophy of Science*, London, Hutchinson University Library, 1967 (1ère éd. 1953), p.83 'inference-tickets' et p.91 'inference-licences'); 2) par définition: du lat. *licentia*; sens Vx. *Droit, liberté (de faire ou de dire qqch.) en vertu d'une permission donnée par une autorité supérieure.* (Petit Robert). Qui plus est, le verbe anglais 'warrant' ne se traduit pas tant par *garantir* dans ce contexte que par *justifier* ou *légitimer* (sens plus faible). (cf. aussi R.H. Johnson, «Toulmin's Bold Experiment - Part 1», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, p.22; et *R*, p.48 où Toulmin mentionne: «Historically speaking, the term [warrant] has always had close associations both with the notions of a *license* or *permit* and also with that of a *warranty* or *guarantee*.»)

88 Sur les rapports existant entre les garanties et les topiques d'Aristote, cf. O. Bird, «The Rediscovery of the Topics», dans *Mind*, Vol.70, 1961, pp.534-539; M.C. Leff, D.E. Hewes, «Topical Invention and Group Communication: Towards a Sociology of Inference», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmüller, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1981, pp.770-789; C.R. Miller, «Fields of Argument and Special Topoi», dans *Argument in Transition: Proceedings of the Third Summer Conference on Argumentation*, M.O. Sillars, D. Zarefsky, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1983, pp.147-158. Cf. aussi *LCA*, p.395 et *RPP*, p.351.

argument⁸⁹: une thèse (C) est présentée, appuyée par des raisons (D); le passage des raisons à la thèse est autorisé en vertu d'une garantie (G), dont l'autorité est elle-même attestée par le fondement (F)⁹⁰; finalement, la thèse est qualifiée (Q) en fonction du degré de certitude présent dans la preuve, tandis que les conditions de réfutation (R) sont précisées⁹¹. Ces termes, avec l'expression de leurs relations réciproques, forment le noyau central du langage propre à la logique pratique (ou substantielle)⁹². Reprenons l'exemple de Toulmin⁹³ afin d'illustrer une application possible du modèle⁹⁴:

89 On trouve une version simplifiée du modèle dans *KA*, p.97 et suiv. Cet autre modèle structural est introduit dans le cadre d'une discussion de l'approche géométrique des arguments. On peut toutefois considérer que le véritable modèle de Toulmin est bel et bien celui exposé ici (c.-à-d. jurisprudentiel) (cf. *UA* et *R*). (Pour une présentation juxtaposée des deux modèles, cf. A.J. Freeley, *Argumentation and Debate*, Belmont CA, 5e éd., Wadsworth, 1981, pp.128-135. (1ère éd. 1961))

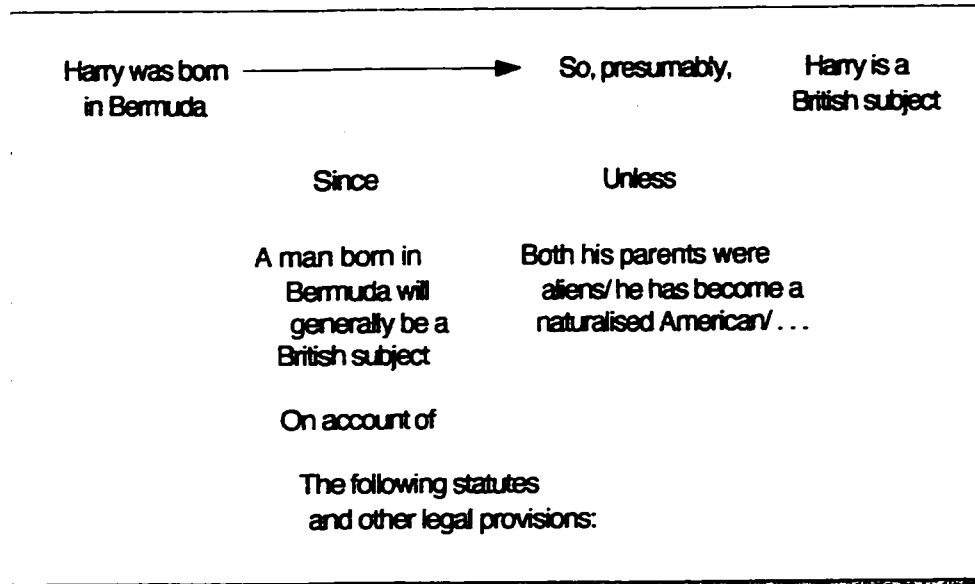
90 Je montrerai plus loin au Chap. 3, sect. B-2 comment ces quatre éléments principaux (C), (D), (G), (F) donnent lieu à un ensemble de questions critiques utiles pour l'évaluation rationnelle. (Là-dessus, cf. *R*, pp.25-26.) (Fait à noter: une ressemblance frappante avec le modèle jurisprudentiel peut être observée dans J. Wisdom, *Proof and Explanation: The Virginia Lectures (1957)*, S.F. Barker (édit.), Lanham MD, University Press of America, 1991, p.111 (idée de garantie, fondement, etc). Ceci témoigne de l'influence considérable qu'a exercé Wisdom sur la pensée de Toulmin.)

91 Notons au passage que le classique de D. Ehninger et W. Brockriede *Decision by Debate* (New York, Dodd Mead, 1963) a grandement contribué à populariser le modèle Toulmin auprès des rhétoriciens américains.

92 Cf. *supra*, p.21 et *LCA*, p.398. D'autres termes usités sont les notions corrélatives de *présomptions initiales* et de *fardeau de la preuve*. La première désigne le répertoire des idées/concepts/théories/méthodes couramment acceptées - et donc faisant autorité - au sein d'une discipline donnée. En d'autres mots, ce sont les opinions qu'il est raisonnable d'adopter à défaut d'arguments solides allant à leur encontre (cf. *R*, p.108). Toutefois, lorsqu'il s'agit de contester ces idées/concepts/théories/méthodes/opinions ayant cours, il incombe au contestataire de présenter une preuve suffisamment étoffée (c.-à-d. convaincante) qui permette de renverser les présomptions.

93 Cf. *supra*, p.43.

94 Tiré de *UA*, p.105. (Note: (W) signifie 'warrant' (*garantie*) et (B) 'backing' (*fondement*))



Pareille schématisation représente la première étape essentielle à l'évaluation rationnelle de tout argument: exhiber sa structure fonctionnelle de sorte qu'on puisse examiner comment ses différentes parties interagissent. Il s'agit plus spécifiquement de s'assurer que toutes les connexions requises sont présentes (*solidité*), pour ensuite juger de la *force* de ces connexions elles-mêmes. De cette façon, il sera possible d'évaluer le *mérite rationnel* de l'argument dans son ensemble⁹⁵.

⁹⁵ Je reviendrai sur cette procédure d'évaluation plus en détail au Chap.3, sect. B.

Chapitre III

CHAMPS D'ARGUMENT ET ENTREPRISES RATIONNELLES

L'approche toulminienne de l'argumentation s'articule autour de deux concepts-clés, soit ceux de *champs d'argument* et d'*entreprises rationnelles*. Il importe de bien distinguer ces deux notions si on entend se faire une idée claire de leur rôle respectif au sein du système toulminien. Malheureusement comme nous le verrons, toute la limpidité voulue ainsi que la constance tant attendue dans l'emploi de ces deux termes (et de leurs nombreux analogues) n'ont pas toujours été au rendez-vous dans l'oeuvre de Toulmin...

Toulmin s'intéresse aux arguments dits *justificatifs*, c.-à-d. à ce type d'argument qui, lorsqu'un doute est exprimé à l'endroit d'une certaine assertion, énonce les raisons sur lesquelles celle-ci repose. Ces arguments se présentent sous diverses formes, suivant la nature du cas considéré (différents types d'assertion, variété de raisons susceptibles d'être invoquées à l'appui d'une thèse, différents types de lien unissant les raisons à la conclusion, etc). Afin de marquer cette diversité dans nos pratiques argumentatives, Toulmin introduit la notion de *champ d'arguments*, qu'il définit en fonction de la participation ou non de

certain énoncés constitutifs des arguments à un même type logique⁹⁶:

Two arguments will be said to belong to the same field when the data and conclusions in each of the two arguments are, respectively, of the same logical type: they will be said to come from different fields when the backing or the conclusions in each of the two arguments are not of the same logical type (UA, p.14).

Paraissant plutôt satisfait de cette définition stipulative, Toulmin enchaîne avec une série d'exemples destinés à illustrer l'appartenance de certains arguments à différents champs: les preuves contenues dans les *Eléments* d'Euclide appartiennent à un champ, les calculs entrant dans la préparation d'un numéro de l'*Almanach nautique* appartiennent à un autre champ, 'Cette créature est une baleine, donc elle est (selon la taxinomie) un mammifère' appartient à un autre champ, et 'Le défendeur roulait à 75 km/h dans une zone urbaine, donc il a commis une infraction

96 Malgré une ultime tentative de clarifier par voie d'analogie ce qu'il entend par *type logique* («[...] a difference in logical type between two utterances just is [...] a difference between two types of signalling- posture (UA, p.251).», force est d'admettre que ce concept demeure un peu flou chez Toulmin. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question depuis (cf. notamment Ch.A. Willard, «Argument Fields and Theories of Logical Types», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.17, Winter 1981, pp.129-145.). On peut néanmoins retracer ses origines dans la pensée de G. Ryle, comme le signale R.E. McKerrow dans son article «On Fields and Rational Enterprises: A Reply to Willard», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, p.402. (A ce sujet, cf. J.-G. Rossi, «Ryle: l'analyse conceptuelle», dans *La philosophie analytique*, Coll. «Que sais-je?», Paris, P.U.F., 1989, pp.66-71.) Lors de mon entretien avec Toulmin (RST, 1996), il a nié toute filiation avec la théorie des types logiques de Russell, précisant que sa notion avait plutôt été inspirée des travaux de J. Wisdom ou encore du second Wittgenstein. Il a également profité de l'occasion pour réitérer quelques exemples de type logique: les énoncés portant sur le futur appartiennent à un type logique, les énoncés portant sur le passé appartiennent à un autre, etc. Finalement, il a admis que s'il avait à réécrire *The Uses of Argument* aujourd'hui, il opterait pour un terme plus familier afin d'éviter toute équivoque (comme des énoncés de *types différents*, tout simplement). Sur ce point, il m'a confié: *The phrase 'logical type' was an insufficiently explained term, which I was using really as a signpost [...], puis a rajouté: I think it was unnecessary for me to use the word 'logical' at that time [...]*(RST, 1996).

au Code de la route' à un autre encore (UA, pp.14-15)⁹⁷.

Une autre caractérisation, moins technique, proposée par Toulmin consiste à différencier nos arguments suivant le *type de problèmes* qu'ils visent à résoudre. Là-dessus, il remarque:

If fields of argument are different, that is because they are addressed to different sorts of problems. A geometrical argument serves us when the problem facing us is geometrical; a moral argument when the problem is moral; an argument with predictive conclusion when a prediction is what we need to produce; and so on (UA, p.167).

Ainsi, les arguments prédictifs appartiennent à un champ, les arguments mathématiques à un autre, les arguments éthiques à un autre encore, etc. Par la suite, Toulmin, opérant toujours à partir de cette même caractérisation, augmente sa liste d'exemples de champs d'argument pour y inclure la science, l'éthique (ou la moralité), le droit, la critique d'art, ainsi que l'aptitude à juger du caractère d'autrui (UA, p.176).

Bien que cette double caractérisation des champs d'argument (soit en fonction du type logique et en fonction du type de problèmes soulevés) n'apparaisse pas tout à fait incongrue, il s'avère néanmoins

⁹⁷ On remarquera que la notion de champ d'arguments permet de différencier les arguments selon leur type, mais non d'élaborer une typologie de ceux-ci à la Perelman (cf. Ch. Perelman, L. Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'Argumentation*, Bruxelles, 2e éd., Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, 1970. (1ère éd. P.U.F. 1958)).

difficile de se convaincre de sa pleine cohérence⁹⁸. Preuve en est que depuis son introduction dans *The Uses of Argument*, la notion de champ d'arguments s'est retrouvée au centre de nombreuses polémiques concernant sa véritable nature, lesquelles ont opposé chercheurs et spécialistes venus de différentes disciplines, comme en témoigne l'abondante littérature s'y rapportant⁹⁹.

98 En effet, y a-t-il vraiment *un seul type logique* de fondement, ou encore de conclusion, en droit (c.-à-d. dans l'argumentation juridique)? Je peux penser à au moins deux types de fondement possibles: 1) des lois/statuts; 2) la jurisprudence. Et qu'en est-il en science? Et dans la critique d'art?... Résultat: la première caractérisation (en fonction du type logique) paraît beaucoup plus discriminante que la seconde (en fonction du type de problèmes soulevés). Il y aurait donc au sein du droit, conçu plutôt comme une *entreprise rationnelle*, plusieurs champs d'argument possibles. (Cf. *infra*, pp.60.)

99 Voici certes la notion chez Toulmin qui a fait couler le plus d'encre. Le lecteur est prié de se reporter à la bibliographie pour une liste non exhaustive des ouvrages traitant de la question (cf. notamment Dudczak, 1989, 1991; Hanson 1989; McKerrow 1980; Miller 1983; Rowland 1981, 1982 et Willard 1980, 1981). *It is not necessarily true that ideas have to be well understood in order to be influential.* (cf. Ch.A. Willard, «Field Theory: A Cartesian Meditation», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmueller, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1981, p.21.) C'est ainsi que l'un des critiques les plus acharnés de Toulmin, et qui s'est lui-même passablement intéressé à la notion de champ d'arguments, résume le destin réservé à celle-ci dans la littérature. Pour illustrer la confusion engendrée par la caractérisation pour le moins ambiguë de Toulmin, citons simplement le cas de W. Brockriede qui, en 1980, disait: «I take the examples in *Uses of Argument* as characterizing field by subject matter.» (cf. S.E. Toulmin *et al.*, «Transcript of Closed Discussion», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, p.181.) Je pense qu'il se trompe. Il est vrai qu'on retrouve souvent des transitions de type logique similaires au sein d'une même discipline (EX. l'éthique: passage de raisons factuelles (*ce qui est*) à une thèse évaluative (*ce qui doit être*)). Mais ce n'est vraisemblablement pas toujours le cas. Par exemple, Toulmin mentionne que les *prédictions rationnelles* (soit le passage de données concernant le passé ou le présent à une thèse portant sur le futur) constituent un champ d'arguments; et pourtant de tels arguments se retrouvent dans différentes disciplines (EX. la météorologie, l'astronomie, le commentaire sportif, etc). Il appert donc que les champs d'argument se caractérisent avant tout par l'identité entre les types logiques des données et de la conclusion (respectivement), ou encore par la différence de type logique entre le fondement ou la conclusion (emploi d'un critère linguistique, et non sociologique). (Sur ce point, cf. R.E. McKerrow, «On Fields and Rational Enterprises: A Reply to Willard», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, p.403.)

Avec *An Introduction to Reasoning*, Toulmin s'est donné pour mission d'articuler les détails de l'approche déjà esquissée dans *The Uses of Argument* quelque vingt ans auparavant. Quelques nouveautés terminologiques sont alors à signaler, notamment la notion centrale d'*entreprise rationnelle*, déjà introduite il est vrai dans *Human Understanding*. Dans ce dernier ouvrage, Toulmin définit nos entreprises rationnelles en fonction des diverses activités intellectuelles au sein desquelles nos concepts trouvent leur usage collectif, et dont l'évolution historique obéit à certaines procédures rationnelles: c.-à-d. grâce auxquelles des changements justifiés sont apportés à nos populations de concepts, le tout menant à un raffinement progressif de nos concepts, méthodes et procédures (*HU*, pp.26, 85). Chaque entreprise rationnelle bien structurée se manifeste sous deux aspects complémentaires: 1) en tant que discipline, incluant l'ensemble des concepts, idées et procédures qu'elle met en oeuvre; 2) en tant que profession, désignant les institutions, rôles et professionnels qui caractérisent l'activité en question (*HU*, pp.142-143)¹⁰⁰. Qui plus est, nos différentes entreprises rationnelles (telles la science, le droit, l'éthique, etc) - ou plutôt les arguments qui y trouvent leur niche¹⁰¹ - se distinguent de plusieurs façons, notamment: 1) par la nature des éléments qui les composent

¹⁰⁰ Pour Toulmin, ces deux aspects doivent être considérés solidairement si on entend fournir un compte rendu adéquat de l'autorité intellectuelle de nos concepts, ainsi que des changements dans les populations de concepts (*cf. HU*, pp.142-143).

¹⁰¹ Toulmin emploie ce terme dans le cadre d'une analogie darwinienne (niche écologique: issu de la notion d'*écologie intellectuelle* (littéralement «science des milieux de vie intellectuelle»). Il désigne alors l'*habitat* de nos concepts et arguments, c.-à-d. l'environnement intellectuel particulier dans lequel ils se développent, puisent leur force, et viennent à se modifier (*cf. HU*, p.313 et suiv.).

(type de thèses (C): EX. hypothèse scientifique, demande légale, critique de cinéma, etc; type de données (D): EX. énoncé d'une distance, témoignage d'expert, liste de symptômes, etc; type de garantie (G): EX. théorie scientifique, règle de droit, principe moral, etc); 2) par l'accent mis sur les divers éléments (EX. monde des affaires: rôle capital des données (D); éthique: importance des modalités (Q) et conditions d'exception (R)); 3) par les modes de résolution employés dans la poursuite de leurs buts (EX. consensuel en science; agonistique¹⁰² en droit); 4) par le degré de formalisation des procédures (EX. critique de cinéma (faible) VS cour de justice (élevé)); 5) par le degré de précision des thèses (EX. exactitude mathématique des sciences naturelles VS compte rendu littéraire); 6) par les enjeux (EX. la thèse *Jacques est fou* énoncée dans un contexte psychiatrique n'entraîne pas les mêmes conséquences que cette même thèse énoncée dans un contexte juridique). (*IR*, pp.271-276)

Tout bien considéré, et en dépit des réflexions fort judicieuses exposées ci-dessus, la caractérisation de ces deux concepts demeure un peu floue chez Toulmin (la notion de *champ* s'avère particulièrement équivoque); le problème est amplifié par l'usage peu rigoureux que

¹⁰² C.-à-d. animé d'un système de débat contradictoire.

Toulmin fait de ces notions et de leurs nombreux analogues¹⁰³. R.H. Johnson, commentant *An Introduction to Reasoning*, nous fait part de son incrédulité face à cet obstacle:

[...] Toulmin never says explicitly what counts as a field. He gives examples like law, medicine, science, and engineering. He uses cognate terms like forum of argumentation¹⁰⁴, rational enterprise, and context. But so far as I can tell, he never gives a precise definition of any of these terms. Since so much of Toulmin's approach depends upon the concept of a field, the failure to define it

103 Pour une illustration de l'usage déroutant des termes analogues d'*entreprises rationnelles* (ou *intellectuelles*), de *champs*, de *sphères d'activité humaine*, de *forums* (de jugement, de discussion, d'argumentation), de *champs d'argument(ation)*, de *champs de raisonnement pratique*, de *champs de discussion*, etc, ainsi que de la difficulté corrélatrice à déterminer ce que ces différentes expressions recouvrent exactement, cf. *HU*, pp.86, 309, 313, 360; *R*, pp.V, IX, 41, 63, 67, 115, 201, 237, 259, 264-265, 271, 276, 279, 352. (Note: Dans *The Uses Of Argument*, une seule de ces expressions est véritablement employée (celle de *champs d'argument*, ou tout simplement *champ*), ce qui réduit sensiblement la possibilité d'équivoque.) Une entreprise rationnelle est-elle *une science particulière* ou *la science* en général? Que penser de toutes ces variantes construites autour de la notion de *champ*? Voilà le genre de questions auxquelles les chercheurs voulant démêler ces notions se sont attardés (cf. *supra*, p.56.).

104 Une certaine confusion règne également autour de ce terme, laquelle invite au malentendu (cf. par exemple *R*, p.352: terminologie incohérente concernant *forums* et *champs de discussion*). Souvent, Toulmin emploie le terme *forum* pour désigner l'emplacement même où se déroule une argumentation: *Toulmin: On a certain naïve level, my word forum certainly has a significant spatial reference - spatial rather than temporal* (cf. *TCD*, p.195). Mais tantôt il l'utilise pour désigner le type d'argumentation, ou plus exactement le point de vue adopté ('standpoint') (cf. par exemple *R*, p.357). Celui-ci est alors défini en fonction des préoccupations de l'argumentateur, c.-à-d. suivant le type de problèmes qu'il entend soulever au moyen de son argument (EX. point de vue moral, légal, scientifique, etc). Dans *Transcript of Closed Discussion* p.197, Toulmin confirme pour ainsi dire cette dernière interprétation en caractérisant une fois de plus un forum en fonction des préoccupations partagées par une communauté donnée d'argumentateurs ('collectively shared concerns').

carefully seems to me a serious lacuna¹⁰⁵.

Lors d'une rencontre récente avec Toulmin (*RST*, 1996), il a bien voulu éclairer pour moi sa distinction entre champs d'argument et entreprises rationnelles. Il a d'abord tenu à préciser que la notion d'entreprise rationnelle se caractérise par une envergure plus grande, c.-à-d. se révèle plus englobante, que celle de champ d'arguments. Le passage de l'une à l'autre correspond en fait à une transition du langage ('champs') à la vie ('entreprises')¹⁰⁶. «When I moved on to ask what the natural location and home of fields of argument is, I made this move to the phrase *rational enterprise*», m'a-t-il confié (*RST*, 1996). De cette façon, l'entreprise rationnelle agit comme un véritable «champ énergisant» pour les arguments qui y trouvent leur niche: ceux-ci puisent leur force à même l'entreprise en question¹⁰⁷. En définitive, il appert que nos entreprises rationnelles constituent les *Lebenswelte* des champs d'argument (*RST*, 1996).

¹⁰⁵ R.H. Johnson, «Toulmin's Bold Experiment - Part I», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, p.26. Johnson remarque en outre que dans *An Introduction To Reasoning*, Toulmin semble employer les termes *champs d'argument* (ou *de raisonnement*) et *entreprises rationnelles* de manière interchangeable. Willard fait écho à ce constat troublant dans Ch.A. Willard, «Some Questions about Toulmin's View of Argument Fields», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.373-374.

¹⁰⁶ Par exemple, les arguments d'un avocat de la défense au criminel relèvent d'un certain *champ*, tout en s'inscrivant dans l'*entreprise* plus large définie par les procédures d'une cour de justice (*RST*, 1996).

¹⁰⁷ Ainsi, les arguments d'un avocat de la défense au criminel tirent leur force du fait qu'ils surviennent au sein d'un procès criminel, lequel fournit un cadre de procédures grâce auquel ces arguments sont reconnus comme étant opportuns, faisant autorité, etc (*RST*, 1996). (Je développe cette idée davantage dans la première section intitulée A - *Une analyse fonctionnelle*.)

A - Une analyse fonctionnelle

Après avoir insisté sur la pertinence d'une analyse fonctionnelle des éléments formant la structure d'un argument, laquelle implique une caractérisation des différentes parties d'un argument suivant leur *fonction* - soit suivant le rôle joué par les énoncés au sein de l'argument - à l'aide d'une analogie jurisprudentielle¹⁰⁸, Toulmin souligne la nécessité de procéder également à une analyse fonctionnelle des arguments eux-mêmes au sein d'entreprises rationnelles. A ce sujet, il déclare:

[...] we have to go beyond the *structure* or *pattern* of the arguments in question; it is not sufficient to investigate only the ways in which the particular grounds and warrants *hang together*. Instead, we have to discover how the arguments *function* within the larger human enterprises whose purposes they serve (*IR*, p.113).

Cet autre volet de la logique substantielle fait en sorte que nos arguments doivent être évalués, non seulement à partir d'un examen de la solidité ainsi que de la force des connexions entre leurs divers éléments, mais aussi en tenant compte des buts sous-jacents du champ d'activité humaine dans lequel ils prennent place. Ainsi pour Toulmin:

[...] the deeper sources of the rational power which our arguments possess can be fully recognized only if we go behind the arguments themselves and look at the human enterprises that provide the larger contexts of those arguments (*IR*, p.277).

En définitive, la force d'un argument doit donc être jugée à la lumière de sa capacité à promouvoir les buts ou objectifs, en un mot *la mission*, de

¹⁰⁸ Cf. *supra*, pp.49-52. Pour de plus amples précisions concernant l'idée d'une analyse fonctionnelle de l'argumentation, cf. *LCA*, pp.391 et 396; *KA*, p.86.

l'entreprise rationnelle dont il fait partie¹⁰⁹.

A - 1. L'importance du contexte

Un souci constant traverse l'oeuvre de Toulmin, soit celui de replacer nos arguments dans leur contexte pratique¹¹⁰. Il écrit: «[...] arguments do not exist in a vacuum. They are always set forth in a specific context, and this has a great deal of bearing on whether or not they are sound or unsound (*IR*, p.178)¹¹¹.» Déjà dans *The Place of Reason in Ethics* (1950), il met en relief l'importance de comprendre la logique de nos énonciations en contexte, c.-à-d. de considérer celles-ci au sein des activités dans lesquelles elles prennent place, plus

109 Toulmin trace les grandes lignes de son programme dans le passage suivant:

[...] we shall see how it is that legal arguments are sound or shaky, as arguments taking place within a larger judicial frame; how it is that scientific arguments are weighty or negligible, as arguments that succeed or fail in forwarding the larger scientific enterprise; and so on (*R*, pp.278-279).

Ainsi, un argument scientifique sera jugé fort ou faible selon qu'il contribue ou non à améliorer notre pouvoir explicatif ou prédictif d'un phénomène (c.-à-d. suivant qu'il sert ou non les buts fondamentaux de la science). D'une façon analogue, un argument juridique sera jugé fort ou faible selon qu'il contribue ou non à promouvoir les buts sous-jacents de l'entreprise juridique (EX. l'équité, l'humanité, etc). Il ajoute:

[...] it is clearly irrelevant to criticize scientific or legal arguments *in general*, simply because they lack the absolute "certainty" of geometrical arguments; but it is entirely relevant to criticize *particular* scientific or legal arguments for failing to serve the purpose of their own proper enterprises (*R*, p.279).

¹¹⁰ Là-dessus, cf. *supra*, pp.10-12 et 16-17.

¹¹¹ La même préoccupation se trouve exprimée dans le passage suivant:

For an adequate philosophical treatment of reasons, knowledge, and belief, we should look at something more than the formal arguments supporting our claims to knowledge and belief and place those arguments in a wider human context (KA, p.124).

particulièrement en examinant le but de ces activités (*PRE*, p.102). Là-dessus, il remarque:

The way in which each utterance is used, we discovered, was to be understood fully only as part of a larger activity: as soon as this frame was borne in mind, the logical properties of the mode of reasoning were seen to be related directly to the function it performs, and this again to the purpose of the activity of which it is a part. The logic of the utterances, on one side, and the point of the activity with which they are bound up, on the other, are as intimate and inseparable as the two faces of a coin (*PRE*, p.84)¹¹².

Pareille contextualisation s'avère indispensable lorsqu'il s'agit d'élucider des questions d'ordre logique relatives à un type de raisonnement donné.

Une notion se révèle particulièrement utile afin de caractériser le contexte d'une argumentation, soit celle de *forum*¹¹³. Toulmin évoque la question centrale présidant à une analyse fonctionnelle de l'argumentation dans le passage suivant:

¹¹² Ainsi, la logique de la science (soit le type de raisons pertinentes, le type de conclusions (EX. factuelles), ainsi que le type de critères d'évaluation appropriés) est déterminée par le but de l'activité scientifique (c.-à-d. d'expliquer les phénomènes naturels, ou encore d'émettre des prédictions fiables, à l'aide d'un corpus systématique d'idées élaborées par des organisations scientifiques au sein de forums appropriés). On peut traiter de la même façon l'éthique, ou tout autre champ d'activité humaine. Ainsi la logique du raisonnement éthique (type de raisons, type de conclusions (EX. évaluatives, prescriptives), type de critères d'évaluation (EX. se rapportant au code moral, ou à des principes dérivés de la fonction de l'éthique) est intimement lié à la fonction de l'éthique (qui est de mettre en corrélation nos sentiments et notre comportement de façon à ce que la poursuite des visées et aspirations de chacun soient autant que possible compatibles (cf. *PRE*, p.137). Il appert donc que le champ du raisonnement éthique se trouve à la fois *défini et limité* par la fonction de l'éthique (idem pour le couple raisonnement scientifique/fonction de la science) (cf. *PRE*, p.152)

¹¹³ Telle que mentionnée précédemment, cf. *supra*, p.59. Pour de plus amples détails concernant cette notion, cf. *HU*, pp.209, 492, 495; *R*, pp.15-17, 282-285, 306-308, 316-318, 352-354, 369-373.

What are the forums of discussion, rules of procedure, techniques of argument, criteria of relevance, standards of proof, and practical implications, that serve the special purposes of the different enterprises within which "argumentation" and "reasoning" together go on (LCA, p.397)?

Ce questionnement a pour but de faire ressortir les différences *substantielles* entre nos diverses entreprises rationnelles (lesquelles présentent en fait des différences *procédurales*, et non simplement formelles). L'analyse fonctionnelle des arguments requiert donc qu'on se penche sur *la nature du cas* à l'étude, c.-à-d. sur les diverses particularités du problème soulevé ainsi que sur les différents forums dans lesquels celui-ci est susceptible d'être débattu (LCA, p.399)¹¹⁴. Soulignant l'importance de la contextualisation des arguments, Toulmin affirme:

Typically, then, arguments of any given type find the place and function they do - and acquire the *strength* they do - by virtue of their places in the corresponding rational enterprises. They carry weight, function, and they "ring a bell" only when presented to the appropriate audience, in an appropriate forum: legal arguments to a jury in court, or scientific arguments to readers of a relevant specialized journal (IR, p.115).

Il s'ensuit, en ce qui a trait à la critique rationnelle d'un argument, qu'en plus d'appliquer les recommandations générales à l'égard de

¹¹⁴ Toulmin fournit un exemple tiré du monde juridique:

In legal contexts, [...] they are concerned with the "standards of proof" required in judicial proceedings of different kinds, the "rules of evidence" relevant in different branches of law, and the demands of "due process" that govern the conduct of different sorts of cases (LCA, p.399).

l'évaluation¹¹⁵, il est impératif de porter une attention particulière aux buts sous-jacents de l'entreprise rationnelle concernée, ainsi qu'à la situation dans laquelle se déroule l'argument (EX. un colloque scientifique, une cour de justice, une réunion de comité d'administration, etc). Toulmin résume sa position dans le passage suivant:

In short, when we consider what kinds of rational criticism are called for in any particular discussion, we must take care to note how the force and the implications of any claim vary with the type of argument involved. There are significant differences between the modes of argument, standards of criticism, and degrees of certainty in scientific meetings, courts of law, company board meetings, and other forums of argumentation (*IR*, p.255)¹¹⁶

Tous ces éléments de nature contextuelle doivent être pris en considération selon Toulmin lorsqu'il s'agit de juger le mérite d'un

¹¹⁵ Cf. *supra*, p.52 et *infra*, p.73 et suiv.

¹¹⁶ D'autres passages sont peut-être encore plus éloquents, tels:

The critical analysis of particular arguments (we shall find) leads us back, in the end, to an examination of the different human enterprises whose common purposes those arguments serve. In the last resort, we shall best understand what gives practical argumentation its rational force and power only by investigating how it serves the purposes both of specialized professional activities like law and science and of our everyday nonprofessional lives and "common-sense" needs (IR, pp.82-83).

Ou encore celui-ci, qui illustre à l'aide d'un exemple la position de Toulmin:

[...] if an argument is to be both *sound* and *strong* it must serve the proper purposes of the relevant human enterprises. The status and force of *judicial* arguments, for instance, can be understood fully only if we put them back into their practical contexts, and ask what purposes they serve in the actual conduct of our legal institutions. [...] Just as judicial arguments are *strong* only to the extent that they serve the deeper goals of the legal process, scientific arguments are *strong* only to the extent that they serve the deeper goal of improving our scientific understanding (*R*, p.114).

argument, ou encore de comparer les mérites relatifs de plusieurs arguments au sein d'un même champ¹¹⁷.

A - 2. La variation des modes de raisonnement

Dès lors, on est à même de constater la variation d'un certain nombre d'éléments-clés présents dans tout raisonnement suivant le contexte. La réponse appropriée à la question «Qu'est-ce que le raisonnement?» est donc: différentes choses dans différents contextes. Ainsi existe-t-il divers *modes de raisonnement*, qui servent des buts différents en ce qu'ils font partie de situations humaines et d'activités différentes. «[...] we must differentiate between 'modes of reasoning' by reference to the larger activities of which they are a part, and to the ends which these promote (*PRE*, p.103)», dit Toulmin. En d'autres mots, les modes de raisonnement vont varier d'une entreprise rationnelle à une autre, en fonction des buts sous-jacents de l'entreprise en question.

Ainsi:

Law and medicine, science and aesthetics, sports writing and politics - each of these enterprises has its own basic goals, and the procedures of argumentation developed to further those goals vary correspondingly from one

¹¹⁷ Pour un aperçu fort lumineux de la marche à suivre, cf. *IR*, pp.16-17.

enterprise to another (*IR*, p.271)¹¹⁸

Nos *critères d'évaluation*, quant à eux, devront refléter cette variation importante dans les modes de raisonnement propres aux différentes entreprises rationnelles. Toulmin note: «Different fields of activity (different *rational enterprises*) employ different procedures of reasoning. Similarly, the forums and standards for the criticism of reasoning, vary from field to field (*IR*, p.259).» Qui plus est, les modes de raisonnement ainsi que les critères d'évaluation varient également selon les différents forums de discussion (EX. un colloque scientifique, une cour de justice,

118 Par exemple, les modes de raisonnement propres à la science ou au droit diffèrent suivant les buts sous-jacents de l'entreprise rationnelle concernée (EX. dans le droit, une grande importance est accordée aux procédures et les intérêts personnels sont naturellement plus élevés qu'en science) (*IR*, p.343). Les passages suivants contribuent à éclaircir encore davantage la position de Toulmin:

Because different human enterprises have different objectives, their procedures of argumentation lead up to different kinds of *completion or resolution*. Although the arguments employed in all fields of practical reasoning are somewhat alike in their beginnings - for instance, they all start with the making of claims - there is nothing like the same uniformity about the ways in which they are brought to a close (*IR*, p.273).

(En d'autres mots, les modes de résolution varient selon le champ: agonistique en droit, complètement consensuel en science, partiellement consensuel en esthétique, etc.)

[...] If we can keep in mind the respective aims and purposes of the different "rational enterprises", we shall then be in a position to see for ourselves *how and why* making scientific issues a topic for adversary disputes, instead of consensus procedures, would distort the basic character of the natural sciences; or conversely, *how and why* replacing the adversary procedures of the existing judicial system by consensus procedures would undermine the current enterprise of the law (*IR*, p.278).

une galerie d'art, etc)¹¹⁹. Concernant la détermination des critères logiques d'évaluation, le passage suivant est éloquent:

What does more to fix the character of the criteria which are going to be more relevant to the evaluation of argument than anything else, is an understanding of the character of the forum which is either explicit or presumed. This determines the standpoint from which people look at the argument, and again determines the presumptions that they bring to their evaluation of the argument (*TCD*, p.186)¹²⁰.

En somme, les modes de raisonnement, le type de critique rationnelle approprié ainsi que le degré de certitude des thèses présentées varient en fonction du champ/forum/contexte/ type d'argument, ainsi que suivant les buts sous-jacents de l'entreprise rationnelle concernée¹²¹.

¹¹⁹ Sur cette variation des modes de raisonnement en fonction des différents forums de discussion, Toulmin déclare:

Because the kinds of issues raised in each forum are of such different sorts, the procedure used in the resulting discussions are different, and the manner in which claims and arguments have to be presented and defended also varies. These variations from forum to forum are a direct consequence of the *functional* differences between the needs of the enterprises concerned, for example, law or science, business or medicine (*IR*, p.16).

¹²⁰ Un peu auparavant, Toulmin avouait:

*What I care most about is that one should indeed develop some kind of systematic way for differentiating between kinds of episode and kinds of context, and so on, and get to the point where we can see how the criteria for the evaluation of arguments grow out of the character of different sorts of context as so taxonomized (*TCD*, p.185).*

¹²¹ Ainsi, on ne s'attendra pas à ce qu'un échange de vues entre deux amies commentant un film - soit à ce qu'une argumentation esthétique - atteigne la même précision dans l'expression des thèses qu'un argument mathématique (c.-à-d. la certitude).

B - Les critères logiques d'évaluation

Puisque nos arguments justificatifs apparaissent être de types forts différents, Toulmin se demande si ceux-ci peuvent raisonnablement être soumis à un ensemble de critères d'évaluation uniforme, ou bien si on ne doit pas plutôt s'attendre à ce que ces critères varient en fonction du type d'argument à évaluer¹²². Il résume l'essentiel de la problématique de la façon suivante:

One of the central questions in our whole inquiry will be just how far, and in what respects, we can hope to state general or universal standards of judgment for telling the validity, relevance, and strength or weakness of "reasons" or "arguments"; just how far, and in just what respects, these standards will inevitably vary in time or differ according to the context and circumstances of the judgment (*IR*, p.10).

Cette préoccupation se rattache à l'interrogation plus générale visant à déterminer quelles sont les caractéristiques de nos arguments qui restent invariables d'un champ d'argument à un autre, et quelles sont celles qui varient en fonction du champ¹²³.

122 Là-dessus, cf. *supra*, p.53 et Chap. 1, sect. A. Ce questionnement apparaît certes pertinent, d'autant plus que: *We are tempted to demand that the standards for judging the "reasonableness" of arguments should be immutable before we allow them any real authority (IR, p.264).*

123 On a déjà entrevu les résultats d'une telle démarche dans la section précédente. À titre d'illustration supplémentaire, voici un bon exemple de ce type de questionnement appliqué aux *garanties*:

In all fields, the force of our warrants is to authorise the step from certain types of data to certain types of conclusions, but, after all we have seen about the field-dependence of the criteria we employ in the practical business of argument, it is only natural to expect that inference-warrants in different fields should need establishing by quite different sorts of procedure (UA, p.129).

B - 1. Une diversité de critères

Selon Toulmin, il est illusoire de chercher à appliquer des critères d'évaluation similaires à des arguments de type fort différent¹²⁴. A ce sujet, il offre une analogie éclairante:

It is no good trying to find a standard by which things of *all* sorts can be judged. If we praise some men, commend some deeds, admire some pictures above others, it is not because the winners each come up to the same general standards; it is because each comes up to it's own appropriate standard in a way in which the rejected men, deeds or pictures do not. [...] we are prepared to embark on the more modest enterprise of seeing just what different sorts of judgement there can be, and what criteria are appropriate to the assessment of things in each class¹²⁵.

De même, nos critères rationnels d'évaluation ne sont pas universels et immuables; au contraire, ils doivent plutôt être adaptés au type de problème soulevé ainsi qu'aux circonstances particulières entourant l'argument.

Notre tâche consiste donc à dégager les critères d'évaluation appropriés, sur la base de considérations à la fois substantielles et
124 Comme on l'a vu au Chap. 1, sect. A.

125 S. Toulmin, «Principles of Morality», dans *Philosophy*, Vol.31, April 1956, p.142. Le commentaire suivant va dans le même sens:

[...] it is, of course, important not to apply to one mode of reasoning criteria of proof or truth appropriate only to another. Thus 'x = 9' is a bad reason for concluding 'x = 5', 'I have thrown double-six three times running with unbiased dice' is a bad reason for concluding 'I shall throw double-six next time', 'I know of no-one over 7 ft. 6 in. in height' is a bad reason for concluding 'there is no-one over 7 ft. 6 in. in height' and 'Everybody kicks the niggers around' is a bad reason for concluding 'It is all right for me to kick the niggers around'; but each is a bad reason of a logically different kind, and it will not do to treat any two of them as logically indistinguishable (PRE, pp.54-55).

procédurales¹²⁶ relatives à l'évolution ainsi qu'aux buts de nos diverses entreprises rationnelles¹²⁷. C'est dire que les critères employés dans l'évaluation des arguments varieront d'un champ à un autre - ou d'une entreprise à l'autre - parce que les buts sous-jacents varient, et avec eux les modes de procédure, la nature des forums ainsi que celle des divers éléments entrant dans la composition des arguments. Réitérant sa position, Toulmin dit: «[...] the nature of the logical criteria we are to apply is best understood from a study of the activity - and especially the point of

126 Je montrerai dans la prochaine sous-section comment ces deux types de considérations interviennent (*cf. infra*, pp.75-76).

127 Dans *Human Understanding*, Toulmin décrit la marche à suivre en ces termes:

[...] we shall be characterizing the general processes by which conceptual populations develop historically, in the same kind of way that common-law historians have characterized the historical development of legal concepts. Given a full enough analysis of these processes, we shall try to show both how the practical criteria of judgement accepted in different enterprises are in fact arrived at, and at the same time how these criteria acquire the binding force on which their authority depends (HU, pp.95-96).

Puis plus loin, il remarque:

Philosophers have traditionally handled questions about rational judgement and justification as though these were abstract, detached activities, taking place in some external (or eternal) realm quite separate from the actual investigations whose outcome is up for judgement; [...] For our own part, we have been increasingly compelled to regard 'judging' and 'justifying' as internal, constituent activities, within the working life of rational enterprises themselves. Standards of judgement, criteria of relevance, rational ideals, and intellectual ambitions emerge from, develop along with, and are refined in the light of the explanatory, practical, and/or judicial activities in which scientists, lawyers, and other 'rational craftsmen' are engaged (HU, p.313).

the activity - of which the type of speech forms a part (*PRE*, p.82)^{128.}»

À titre d'exemple, dans *The Place Of Reason In Ethics*, Toulmin identifie deux types de raisonnement éthique, chacun obéissant à ses critères propres: 1) en se rapportant au *code moral* en vigueur dans une société donnée, il est possible de juger de la validité des raisonnements éthiques concernant des décisions ou actions, selon que ceux-ci s'accordent ou non avec la partie pertinente du code; 2) en se rapportant aux *principes dérivés de la fonction de l'éthique* (EX. 'diminuer la souffrance inutile', 'minimiser les chances de conflit d'intérêt', 'contribuer à la plus grande harmonie/cohésion sociale', 'apporter la plus grande satisfaction à long terme', etc), il est possible de juger de la validité des raisonnements éthiques mettant en cause nos pratiques sociales elles-mêmes, soit en effectuant une estimation des répercussions bonnes ou mauvaises - en pesant le pour et le contre - de l'adoption ou du rejet de celles-ci à la lumière desdits principes. Il résume ainsi les résultats obtenus:

The two kinds of moral reasoning which we have encountered are, therefore, distinct. Each provides its own logical criteria - criteria which are appropriate to the criticism of individual actions, or social practices, but not

¹²⁸ Toulmin semble même adhérer à un contextualisme extrême peu après lorsqu'il écrit:

[...] we must expect that every mode of reasoning, every type of sentence, and (if one is particular) every single sentence will have its own logical criteria, to be discovered by examining its individual, peculiar uses (PRE, p.83).

both (*PRE*, p.151)¹²⁹.

Le passage suivant, qui exprime la conviction profonde de Toulmin, apparaît on ne peut plus explicite:

The crucial point is simply stated:

Context determines criteria.

The terms we use to criticize and judge the merits of particular arguments and claims depend on their "type", and so on their "field". Whether it be politics or ethics, science or aesthetics, psychiatry or law, the underlying goals of the human enterprise concerned determine the fundamental context for the arguments and claims in question, and so give them their power to "carry conviction", by establishing the claims on a secure basis (*IR*, p.256).

B - 2. Un ensemble de questions critiques

Muni d'un schéma d'analyse permettant d'exhiber la structure fonctionnelle d'un argument - soit les éléments qui le composent, leurs relations réciproques ainsi que l'incidence de celles-ci sur l'acceptabilité de la thèse ou la force de l'argument dans son ensemble¹³⁰, Toulmin

¹²⁹ Peu auparavant, Toulmin dressait un constat similaire à l'endroit de l'activité scientifique (à l'effet que nos critères de jugement sont étroitement liés à la nature de l'activité):

The question, what makes a reason a 'good' reason in science, and what makes an argument or explanation a 'valid' one, can only be answered in terms of the reasons, arguments and explanations we *do* accept - namely, those which are predictively reliable, coherent and convenient. If we give up these criteria for others, we change the nature of our activity and, whatever we are now doing, it is no longer 'science'. The logical criteria applicable to scientific explanations are, in this respect, quite as intimately connected with the nature of the activity which we *call* 'science' as the logic and the activity of 'describing things' [...] (*PRE*, p.101)

¹³⁰ Cf. *supra*, pp.49-52.

développe une approche *critérielle* de l'évaluation du raisonnement pratique. Celle-ci fait en sorte que nos différents critères s'incarnent en un ensemble de questions critiques portant sur les divers éléments d'un argument, et sur les liens les unissant.

Une fois l'argument adéquatement schématisé, il s'agit d'en évaluer la solidité ('soundness')¹³¹. Comme le mentionne Toulmin:

Whether or not an argument is *sound* depends on whether or not the required connections between the parts of that argument are or are not present *at all*. A conclusion which is groundless, or an inference which is unwarranted, or a warrant which is baseless, is *no* conclusion, inference or warrant. The arguments embodying it will be wholly unsound (*IR*, p.81)¹³².

La méthode préconisée consiste en un ensemble de questions critiques appliquées aux quatre éléments centraux du schéma d'analyse

131 Pour les fins de l'évaluation, Toulmin établit une double distinction entre *solide* ou *fragile* ('sound or shaky') et *fort* ou *faible* ('strong or weak'). La première désigne la qualité des liens entre les différents éléments d'un argument, tandis que la seconde renvoie à la force des modalités ainsi qu'aux conditions de réfutation ou d'exception. Mais cette dernière distinction réfère ultimement à la manière dont l'argument sert à promouvoir les buts fondamentaux d'une entreprise particulière.

132 Plus loin, il s'exprime de façon plus nuancée:

Looking at actual arguments people have advanced, we will notice that it rarely happens that some are altogether sound and others fully unsound. Within any subject on which people reason, there will be a variety of arguments of varying character and soundness, and it will fall upon us to evaluate them and make reasonable choices among them (IR, p.237).

Puis lors d'une discussion, il réitère:

It seems important to look at the different ways in which arguments can be appraised. [...] There are all kinds of merits that arguments can have, or fail to have. All its solidity and shakiness comes in a whole lot of different ways (TCD, p.180).

(D),(G),(F),(C), et servant de test: Quel type de thèse (C) est avancé? Quelles sont les raisons (D) présentées à l'appui de la thèse? Celles-ci sont-elles pertinentes, suffisantes et acceptables¹³³? Le passage de ce type de raisons (D) à ce type de conclusion (C) est-il légitime? (En d'autres termes, la garantie (G) rendue explicite est-elle fiable et applicable?) Le fondement (F) de la garantie est-il solide et approprié? Etc. Ainsi pour Toulmin:

The claims involved in real-life arguments are, accordingly, well founded only if sufficient grounds of an appropriate and relevant kind can be offered in their support. These grounds must be connected to the claims by reliable, applicable warrants, capable in turn of being justified by appeal to sufficient backing of the relevant kind (*IR*, p.27)¹³⁴.

Il importe de noter que la critique rationnelle des arguments pratiques entraîne des considérations de deux ordres distincts: 1) des considérations d'ordre *substantiel*, relatives au contenu technique du champ en question; 2) des considérations d'ordre *procédural*, ayant trait au mode de présentation approprié pour le champ en question. Toulmin souligne cette double exigence inhérente à la critique rationnelle des arguments dans le passage suivant:

How are we to ensure that our "grounds" and other elements are all that they should be? That question has two

¹³³ Pour un aperçu des diverses techniques servant à guider l'évaluation des raisons, cf. *R*, pp.40 et 243.

¹³⁴ Insistant sur l'évaluation des garanties, il écrit:

An argument will carry real weight and give its conclusions solid support only if the warrants relied on in the course of it are both sound (i.e., reliable or trustworthy) and also to the point (i.e., relevant to the particular case under examination) (IR, p.63).

distinct aspects. On the one hand, it is a *substantive* question about the specific technical or circumstantial considerations relevant to the particular matter under discussion. On the other hand, it is a *procedural* question about the general manner in which an argument in the field concerned needs to be presented (*IR*, pp.240-241)¹³⁵.

C'est dire que la capacité de reconnaître si les raisons invoquées sont bonnes (c.-à-d. pertinentes, suffisantes et acceptables) dépend de certaines connaissances substantielles relatives au champ concerné¹³⁶. Aussi, l'aptitude à exposer un argument de façon à ce qu'il soit présenté d'une manière convenable relève de l'accord avec les procédures généralement admises dans un forum donné.

Après avoir inspecté la solidité des liens unissant les divers éléments d'un argument, reste à évaluer sa force ('strength'). Pour Toulmin, celle-ci est révélée entre autres par les modalités d'expression de la thèse ('nécessairement', 'probablement', 'vraisemblablement', etc,

¹³⁵ Un peu plus loin, il pousse davantage la réflexion:

In technical and nontechnical areas of discussion alike, the art of *seeing* what grounds are needed to justify any opinion is a substantive art. The technique of *stating* those grounds in a way that can stand up to public criticism is a procedural technique. But whatever the field of reasoning involved, our arguments will carry weight only if we can both *see* and also *state* the grounds for our opinions. Otherwise, our personal opinions will remain *personal* opinions, however well-founded they may be. Only when we both possess relevant and sufficient grounds for those opinions and can also explain those grounds to others can they be promoted to the status of "well-supported claims" and be open to rational acceptance by others (*IR*, p.242).

¹³⁶ D'ailleurs, Toulmin fait remarquer que l'art substantiel permettant de reconnaître la pertinence de telle ou telle raison a venir appuyer telle ou telle thèse fait partie de l'apprentissage de base des professionnels œuvrant au sein de diverses disciplines (EX. Un médecin doit savoir qu'une vilaine toux accompagnée d'une forte fièvre peut signaler le début d'une pneumonie.) (*cf. IR*, p.117).

suivant le degré de fiabilité de l'appui fourni), ainsi que par l'examen des conditions de réfutation. Mais en dernière analyse, il appert que la force d'un argument doit être mesurée en fonction de son aptitude à promouvoir les buts de l'entreprise rationnelle correspondante¹³⁷.

Toulmin insiste cependant sur l'importance de remarquer l'*interdépendance fonctionnelle* des éléments qui composent tout argument; on ne saurait procéder à l'évaluation des différentes parties indépendamment les unes des autres. Ainsi, pour juger de la pertinence des raisons (D) à venir appuyer une thèse donnée (C), il faut examiner la garantie (G) et/ou son fondement (F). Afin de vérifier l'applicabilité d'une garantie (G), on doit considérer le type de thèse (C) présenté ainsi que les *façons d'argumenter* faisant autorité au sein de l'entreprise en question, ou le cas échéant, généralement admises par le sens commun (contexte non-technique). Quant au degré de fiabilité d'une garantie (G), il est déterminé par la solidité de son fondement (F) et par un examen des conditions de réfutation ou d'exception (R). Et pour évaluer si l'appui présenté (D),(G),(F) est adéquat, il faut voir avec quel degré de certitude la thèse (C) est soutenue (examen de la modalité (Q)). En contrepartie, le choix du qualificateur modal (Q) approprié dépend de l'ensemble des éléments d'un argument (D),(G),(F),(C),(R). Ainsi de suite... En d'autres termes, on ne saurait juger de l'adéquation d'un élément (D),(C),(G), etc indépendamment des autres¹³⁸.

¹³⁷ Tel qu'indiqué plus haut, cf. *supra*, p.61-62.

¹³⁸ Sur ce point, cf. *IR*, pp.115-116.

En résumé selon Toulmin, le *mérite rationnel* de nos arguments relève de la série de considérations suivantes: 1) Le type de problème soulevé doit être clairement identifié, et le but poursuivi par l'argument clairement établi; 2) Les raisons invoquées à l'appui de la thèse doivent être pertinentes et suffisantes; 3) La garantie employée doit être applicable et fiable (c.-à-d. reposer sur un fondement solide); 4) La force (ou modalité) de la thèse doit être explicitée, et les conditions de réfutation ou d'exception doivent être bien comprises (*IR*, p.238).

CONCLUSION

La question est maintenant de savoir si l'approche toulminienne de l'évaluation des arguments est satisfaisante. Si elle l'est, jusqu'à quel point? Si elle ne l'est pas ou pas tout à fait, quelles sont ses lacunes et surtout, peut-on l'améliorer?

Dès le départ, les propositions révolutionnaires de Toulmin en faveur d'une révision du statut de la logique ainsi que du modèle qui sous-tend le projet logique (géométrico- mathématique) ont suscité de vives réactions chez les logiciens et philosophes. Ces premières critiques témoignent de la persistance de l'ancien modèle et marquent un refus de remettre en question ce qui avait été considéré jusque-là comme des acquis intellectuels¹³⁹. Ch.A. Willard, l'un des critiques les plus acharnés de Toulmin, a pour sa part développé une série de critiques, notamment en ce qui a trait à l'utilité des schémas

139 Cf. Bibl., sect.II: comptes rendus de *The Uses of Argument* et articles consécutifs à sa parution (1958). Par exemple, R.O. Erickson (1965) et D. Hample (1977), pour ne nommer que ceux-là, ont jugé que le modèle de Toulmin ne représentait pas une amélioration sur le syllogisme traditionnel. N'est-il pas un peu paradoxal de constater que les vues de Toulmin, lesquelles s'appuient sur une analyse de nos pratiques argumentatives réelles, soient apparues si audacieuses aux yeux de ses contemporains? L'explication se trouve peut-être chez Toulmin lui-même: la fascination excessive des logiciens pour l'idéal analytique, lequel entraîne un durcissement de nos catégories logiques, a fait en sorte qu'un cadre théorique inadéquat aurait été imposé à notre pratique logique. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que la remise en cause radicale de Toulmin du point de vue logique traditionnel, qui selon lui nous renverrait une image biaisée de la logique de nos arguments, ait provoqué autant de remous. Tandis que les logiciens épris de théorie pourraient disputer l'inclination marquée de Toulmin pour la pratique logique, celui-ci rétorquerait sans doute en réaffirmant le besoin pour la logique de conserver un minimum de pertinence à l'égard de l'évaluation d'arguments réels.

d'argumentation ainsi qu'au statut conféré aux champs d'argument. Il a même soutenu une thèse plutôt hardie niant la possibilité d'une évaluation rationnelle des arguments¹⁴⁰. Les théoriciens de l'argumentation F.H. van Eemeren et R. Grootendorst, quant à eux, se sont également penchés sur le modèle d'analyse préconisé par Toulmin. Leurs conclusions paraissent toutefois plutôt sévères compte tenu des critiques somme toute assez modestes qu'ils lui ont adressées¹⁴¹. Puis récemment, J.B. Freeman s'est livré à un examen méthodique et approfondi des arguments invoqués par Toulmin lui-même à l'appui de

140 Cf. Bibl., sect.II et V. Willard aborde l'approche de Toulmin à partir de ses propres préoccupations en tant que théoricien de la communication du discours ('Speech Communication'). Malheureusement, ses attaques prennent souvent l'allure d'un procès d'intention. Comme me le faisait remarquer Toulmin: *He [Willard] wanted my book [UA] to provide a theory of a kind that it was never intended to provide (RST, 1996)*. Willard s'intéresse à l'argumentation du point de vue de l'individu, soit en adoptant la perspective de l'*acteur social naïf*. Pour lui, la question cruciale est: *What do (ordinary) people think and how do they behave when they believe to be engaged in an argument?* (cf. TCD, pp.159-160, 169-170.) On retrouve dans B.R. Burleson, «On the Analysis and Criticism of Arguments: Some Theoretical and Methodological Considerations», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.15, Winter 1979, pp.137-147 une critique des vues de Willard sur l'inutilité de la schématisation des arguments. Pour une réfutation de la position de Willard concernant l'impossibilité d'une évaluation rationnelle, cf. R.C. Rowland, «On Argument Evaluation», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.21, Winter 1985, pp.123-132.

141 Cf. F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, F.S. Henkemaans, «Toulmin's Model of Argumentation», dans *Fundamentals of Argumentation Theory*, Mahwah NJ, Erlbaum, 1996, pp.129-160. Ce texte est essentiellement une reprise de F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, «Toulmin's Analysis Model», dans *Handbook of Argumentation Theory*, Dordrecht, Foris, 1987, pp.162-207; lui-même identique à F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, T. Kruger, «Toulmin's Analysis Model», dans *The Study of Argumentation*, New York, Irvington, 1984, pp.162-207.

son modèle¹⁴². Cela étant dit, le jugement définitif reste encore à venir. Entretemps, l'approche de Toulmin continue de susciter des débats¹⁴³.

Lors de ma discussion des notions de champs d'argument et d'entreprises rationnelles, j'ai évoqué les querelles qui opposent divers commentateurs entourant certains problèmes de définition¹⁴⁴. En particulier, on a vu que R.H. Johnson déplorait le flottement terminologique présent chez Toulmin, soit son usage quelque peu déroutant de bon nombre de termes-clés¹⁴⁵. Pour ma part, je préfère voir dans ce phénomène la marque d'une pensée en évolution, qui témoigne de la difficulté inhérente à toute tentative d'élaborer un nouveau paradigme. Aussi, je le rattache au désir de préserver une certaine flexibilité dans le vocabulaire utilisé, afin que celui-ci reflète davantage

¹⁴² Cf. J.B. Freeman, *Dialectics and the Macrostructure of Arguments*, Berlin/New York, Foris, 1991. (ci-après *DMA*). Ce livre a reçu une critique élogieuse de la part de A. Fisher, «Critical Study: *Dialectics and the Macrostructure of Argument* by James B. Freeman», dans *Informal Logic*, Vol.XIV, No.2&3, Spring & Fall 1992, pp.193-204. Dans *DMA*, Freeman passe en revue les différents éléments du modèle de Toulmin, pour finalement les rejeter faute de justification adéquate selon lui, tout en préservant la structure classique 'prémises/conclusion' (cf. *DMA*, p.98).

¹⁴³ Cf. par ex. W. Grennan, *Informal Logic: Issues and Techniques*, Montreal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997. Je me propose d'exposer et de commenter ces critiques plus en détail dans un travail ultérieur.

¹⁴⁴ Cf. Chap.3.

¹⁴⁵ Cf. *supra*, pp.59-60. Cf. aussi R.H. Johnson «Toulmin's Bold Experiment - Part 1», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, pp.21-22, 24, 26 et R.H. Johnson «Toulmin's Bold Experiment - Part 2», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.3, pp.14-16, 18. Deux sources de perplexité pour Johnson sont le manque de constance dans l'expression des critères servant à l'évaluation des raisons ainsi que les multiples caractérisations des garanties. Ses nombreuses réserves l'amènent à juger que l'approche telle qu'exposée dans *An Introduction to Reasoning*, malgré des mérites évidents, ne constitue pas le nouveau paradigme tant souhaité (cf. *ibid.*, p.19).

notre pratique logique¹⁴⁶.

En guise de conclusion, j'aimerais signaler un point qui demeure problématique chez Toulmin: la conclusion des arguments s'exprime-t-elle seulement en mode *assertif*? Dans un article récent, V. Mendenhall soulève la question:

Are statements and assertions the only things we can, and do, support by giving reasons? [...] if in giving reasons we provide support for what we are doing, and if we are thereby arguing, arguing is not (always) guaranteeing the truth or likeliness of the truth of an assertion. Not everything is a statement or an assertion, even if, for some purposes, we might want to take it in that way¹⁴⁷.»

Plus loin, il explicite davantage sa pensée:

My point is to say that we cannot assess an argument until we determine the specific speech act being performed - what we are doing in saying such and such.[...] We have to ask whether what is being supported is a claim or an assertion, a prediction, a warning, an order, a recommendation (advocacy or advice), a ruling, a grade, a ranking, and so on¹⁴⁸.»

Ainsi selon Mendenhall, les termes d'évaluation appropriés varieront en fonction de l'*acte de discours* véhiculé par la conclusion; par

146 Toulmin ne veut surtout pas s'enchaîner à un carcan de définitions rigides. Cela dit, on peut certes convenir que la constance terminologique n'apparaît pas comme étant sa préoccupation principale. Mais en ce qui a trait aux notions de champs d'argument et d'entreprises rationnelles par exemple, le but poursuivi est avant tout d'instaurer différentes façons de caractériser le *contexte*.

147 V. Mendenhall, «Verdictives and Critical Thinking or Assessing Arguments in Terms of Their Uses», dans *Critical Thinking as an Educational Ideal: Proceedings of the 1992 Fifth Annual Conference of the Institute for Critical Thinking*, W. Oxman, M. Weinstein (édit.), Institute for Critical Thinking, Montclair State, 1993, p.314.

148 Ibid., p.317.

conséquent, ceux-ci ne se ramèneront pas toujours à des considérations de vérité ou de fausseté¹⁴⁹. Toulmin pour sa part, bien qu'il semble conscient d'une telle diversité¹⁵⁰, préfère néanmoins limiter son enquête, comme en témoigne ce passage tiré du début de *The Uses of Argument*:

Now arguments are produced for a variety of purposes. Not every argument is set out in formal defence of an outright assertion. But this particular function of arguments will claim most of our attention in the present essays: we shall be interested in justificatory arguments brought forward in support of assertions, in the structures they may be expected to have, the merits they can claim and the ways in which we set about grading, assessing and criticising them (UA, p.12).

Pour lui, la fonction principale des arguments réside donc dans la justification de *thèses* ou d'*assertions*. Toulmin admet cependant qu'il existe *différents types* d'assertions, suivant le champ ou l'entreprise dont il est question, mais aussi au sein d'une même entreprise rationnelle. Cela signifie que selon le contexte argumentatif, les thèses ou assertions poursuivront différents objectifs: EX. s'objecter à la nouvelle politique d'une compagnie, commenter une performance musicale, proposer une

149 Cf. *ibid.*, p.320. Pour une critique parallèle du modèle de Toulmin et une illustration d'un cas d'argument dont la conclusion prend la forme d'une *requête*, cf. V. Mendenhall, «Argumentative Relations as Features of Argumentative Discourse: Elements for an Argument Grammar», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.526-528.

150 Sans pour autant qu'aucune référence explicite ne soit faite à la théorie des actes de discours.

nouvelle hypothèse scientifique, etc¹⁵¹. Récemment, il affirmait que «notre tâche est maintenant d'étudier les énonciations typiques de différentes activités»¹⁵². Mais une caractérisation adéquate de ces diverses énonciations relève-t-elle uniquement de la justification d'assertions? Vraisemblablement, et en accord avec Mendenhall, il semble que le cadre le mieux adapté pour traiter de l'aspect pragmatique de l'argumentation se trouve dans une transposition de la théorie des actes de discours¹⁵³.

151 Cf. *IR*, p.6. Un peu plus loin, Toulmin semble pourtant suggérer que la conclusion d'un argument peut prendre une autre forme que celle d'une assertion, ce qui prête à confusion: *When I make an assertion, offer an hypothesis, present a legal claim, advance a moral objection, or hazard an aesthetic opinion, [...]* (*IR*, p.9). (Ce passage est ambigu car pour être cohérente avec ce qui précède, l'énumération doit être interprétée comme fournissant des exemples de différents types d'assertions. Mais dans ce cas, deux points ne devraient-ils pas suivre le mot «assertion» plutôt qu'une virgule?...)

152 Cf. *supra*, p.16.

153 On assiste actuellement à une convergence d'efforts en ce sens. (Le lecteur est prié de se reporter à la bibliographie pour une liste non exhaustive des textes s'y rapportant.) Mentionnons tout de même au passage l'approche *pragma-dialectique* développée par F.H. van Eemeren et R. Grootendorst, qui soutiennent par ailleurs une opinion contra-Mendenhall dans un passage qu'il importe de transmettre:

In fully externalized discussions the expressed opinions and the argumentation must always in our view consist of elementary illocutions belonging to the class of the *assertives*. Expressed opinions and argumentations consisting superficially of illocutions of some other type must first be analysed in such a way that it is clear exactly what *assertives* are involved. If these expressed opinions and argumentations could not be construed as *assertives* a resolution of the dispute would be impossible, since it is only possible to resolve disputes thanks to the specific committedness associated with the performance of *assertives*.

(cf. F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, *Speech Acts in Argumentative Discussions*, Dordrecht, Foris, 1984, p.98.)

Leur position apparaît cependant intenable puisqu'ils posent comme but unique de l'argumentation la résolution de disputes, ce qui est erroné à mon avis. Cf. aussi S. Jacobs, «Speech Acts and Argument», dans *Argumentation*, Vol.3, 1989, pp.345-365.

RÉSUMÉ

Si on devait caractériser en un mot l'approche toulminienne de l'évaluation des arguments, ce serait avec le mot «différent»: différents types d'argument appartenant à différents champs, servant à promouvoir les buts de différentes entreprises rationnelles, se déroulant au sein de différents forums et exprimant différents points de vue, nécessitent l'emploi de critères d'évaluation différents. Sa position s'élabore ainsi en réaction au traitement uniforme imposé par la logique formelle aux arguments en général (critères universels de validité). C'est à partir d'un compte rendu *descriptif* de l'usage que nous faisons de nos différentes énonciations au sein de nos diverses activités humaines - soit de la *fonction* qu'elles remplissent dans nos vies - que nous pourrions en arriver à nous représenter les divers modes de raisonnement (ou procédures rationnelles) impliqués dans ces activités, et ainsi dégager les critères propres à l'évaluation de la validité des arguments dans un champ d'activité donné. On voit donc que chez Toulmin, le *normatif* est issu du *descriptif*.

L'approche de l'évaluation des arguments de Toulmin trouve son application principale en théorie de la connaissance¹⁵⁴. Selon lui, bon nombre de problèmes rencontrés en théorie de la connaissance sont attribuables à la poursuite par les logiciens d'un idéal analytique lequel,

¹⁵⁴ Cf. *supra*, pp.29-35.

inspiré du modèle géométrique, a conduit à l'application uniforme de critères analytiques à des arguments substantiels visant à justifier des prétentions au savoir dans des champs forts différents. Or en se défaisant de l'emprise d'un tel paradigme, on s'aperçoit que les prétendus fossés logiques ressentis au sein de pareils arguments ne sont en fait que des sauts substantiels - des transitions de type logique - et que l'acceptabilité de ces arguments, produits dans le but de résoudre différents problèmes dans divers champs, doit plutôt être évaluée selon des critères appropriés au champ en question et en fonction du contexte. Ainsi donc, le test de l'implication logique servant à déterminer la validité d'un argument sous le paradigme analytique est délaissé - puisqu'inapproprié dans les cas d'argument substantiel - au profit de la question pratique qui consiste à se demander: jusqu'à quel point l'argument résiste-t-il à une critique pertinente pour le champ en question?

Le passage suivant résume bien l'esprit qui anime sa démarche:

From the time of Aristotle logicians have found the mathematical model enticing, and a logic which modeled itself on jurisprudence rather than geometry could not hope to maintain all the mathematical elegance of their ideal. Unfortunately, an idealised logic, such as the mathematical model leads us to, cannot keep in serious contact with its practical application. Rational demonstration is not a suitable subject for a timeless, axiomatic science; and, if that is what we try to make of logic, we are in danger of ending up with a theory whose connection with argument-criticism is as slight as that between the medieval theory of rational fractions and the 'music' from which it took its name (UA, p.147).

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages choisis de Stephen Toulmin

- TOULMIN, S., «What Kind of Discipline is Logic ?», dans *Actes du XIe Congrès International de Philosophie*, Vol.5, Amsterdam, North Holland, 1953, pp.7-11.
- TOULMIN, S.E., *The Place of Reason in Ethics*, Cambridge, 3e éd., Cambridge University Press, 1958. (1ère éd. 1950)
- TOULMIN, S.E., *The Uses of Argument*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958.
- TOULMIN, S., *Human Understanding*, Princeton, Princeton University Press, 1972.
- TOULMIN, S., *Knowing and Acting*, New York, Macmillan, 1976.
- TOULMIN, S.E. *et al.*, «Transcript of Closed Discussion», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, pp.153-235.
- TOULMIN, S., RIEKE, R., JANIK, A., *An Introduction to Reasoning*, New York, 2e éd., Macmillan, 1984. (1ère éd. 1979)
- TOULMIN, S., «Logic and the Criticism of Arguments», dans *The Rhetoric of Western Thought*, J.L. Golden, G.F. Berquist, W.E. Coleman (édit.), Dubuque IO, 3e éd., 2e impr., Kendall/Hunt, 1984, pp.391-401.
- TOULMIN, S., «The Recovery of Practical Philosophy», dans *American Scholar*, Vol.57, 1988, pp.337-352.
- TOULMIN, S., «Logic, Rhetoric and Reason: Redressing the Balance», dans *Argumentation Illuminated*, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), SIC SAT, University of Amsterdam, Dordrecht, 1992, pp.3-11.
- TOULMIN, S.E., *Les usages de l'argumentation*, trad. P. de Brabanter, Paris, P.U.F., 1993.

II. Comptes rendus, commentaires ou études sur les écrits de Stephen Toulmin

- ABELSON, R., «In Defense of Formal Logic», dans *Philosophy and Phenomenological Research*, Vol.21, 1960/61, pp.333-346.
- BETTINGHAUS, E.P., «Structure and Argument», dans *Perspectives on Argumentation*, Chicago, Scott Foresman, 1966, pp.130-155.
- BIRD, O., «The Re-Discovery of the Topics», dans *Mind*, Vol.70, 1961, pp.534-539.

- BIRD, O., «The Re-Discovery of the Topics», dans *Mind*, Vol.70, 1961, pp.534-539.
- BROCKRIEDE, W., EHNINGER, D., «Toulmin on Argument: an Interpretation and Application», dans *Quarterly Journal of Speech*, Vol.46, 1960, pp.44-53.
- BRUNER, M.S., «Argument from a Pragmatic Perspective», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.20, Fall 1984, pp.90-97.
- BURLESON, B.R., «On the Analysis and Criticism of Arguments: Some Theoretical and Methodological Considerations», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.15, Winter 1979, pp.137-147.
- CASTANEDA, H.N., «On a Proposed Revolution in Logic», dans *Philosophy of Science*, Vol.27, July 1960, pp.279-292.
- COOLEY, J.C., «On Mr. Toulmin's Revolution in Logic», dans *Journal of Philosophy*, Vol.56, No.7, March 1959, pp.297- 319.
- COWAN, J.L., «- The Uses of Argument - An Apology for Logic», dans *Mind*, Vol.73, 1964, pp.27-45.
- DUDCZAK, C.A., «Categorizing Argument Fields : All Fields are not Created Equal», dans *Spheres of Argument : Proceedings of the Sixth SCA/AFA Conference on Argumentation*, B.E. Gronbeck (édit.), University of Utah, Annandale VA, 1989, pp.286-291.
- DUDCZAK, C.A., «Characteristics of Issue-Centered Argument Fields», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.296-302.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, R., KRUIGER, T., «Toulmin's Analysis Model», dans *The Study of Argumentation*, New York, Irvington, 1984, pp.162-207.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, «Toulmin's Analysis Model», dans *Handbook of Argumentation Theory*, Dordrecht, Foris, 1987, pp.162-207.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, R., HENKEMANS, F.S., «Toulmin's Model of Argumentation», *Fundamentals of Argumentation Theory*, Mahwah NJ, Erlbaum, 1996, pp.129-160.
- EHNINGER, D., BROCKRIEDE, W., *Decision by Debate*, New York, Dodd Mead, 1963.
- ERICKSON, R.O., *Brockriede and Ehninger's Interpretation and Adaptation of Toulmin's Logic: A Critique* (thèse M.A.), University of Minnesota, 1965.
- FREELEY, A.J., *Argumentation and Debate*, Belmont CA, 5e éd., Wadsworth, 1981. (1ère éd. 1961)

- FREEMAN, J.B., *Dialectics and the Macrostructure of Arguments*, Berlin/New York, Foris, 1991.
- FREEMAN, J.B., «Relevance, Warrants, Backing, Inductive Support», dans *Argumentation*, Vol. 6, 1992, pp.219-235.
- HABERMAS, J., *The Theory of Communicative Action*, Vol.1, trad. T. McCarthy, Boston, Beacon Press, 1984, pp.22-42.
- HAMPLE, D., «The Toulmin Model and the Syllogism», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.14, Summer 1977, pp.1-9.
- HANSON, J., «Argument Fields, Logical Types, and Shared Purposes», dans *Spheres of Argument: Proceedings of the Sixth SCA/AFA Conference on Argumentation*, B.E. Gronbeck (édit.), University of Utah, Annandale VA, 1989, pp.275-285.
- HARDIN, C.L., «Review of Toulmin: The Uses of Argument», dans *Philosophy of science*, Vol.26, 1959, pp.160-163.
- HARE, R.M., «Review of: An Examination of the Place of Reason in Ethics by Stephen E. Toulmin», dans *Philosophical Quarterly*, Vol.1, No.4, July 1951, pp.372-375.
- HEALY, P., «Critical Reasoning and Dialectical Argument: An Extension of Toulmin's Approach», dans *Informal Logic*, Vol.9, Winter 1987, pp.1-12.
- HYTTEN, E., *The Concept of Morality and the Criteria of Legitimate Argumentation*, Stockholm, Hogskolas Human, 1959, pp.41-44. [MICRO]
- JOHNSON, R.H., «Toulmin's Bold Experiment - Part 1», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.2, March 1981, pp.16-27.
- JOHNSON, R.H., «Toulmin's Bold Experiment - Part 2», dans *Informal Logic Newsletter*, Vol.3, No.3, June 1981, pp.13-19.
- LEWIS, A.L., «Stephen Toulmin: A Reappraisal», dans *Central States Speech Journal*, Vol.23, No.1, Spring 1972, pp.48-55.
- MANICAS, P.T., «On Toulmin's Contribution to Logic and Argumentation», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.3, 1966, pp.83-94.
- MARINO, H.J., «Collegiate Debate: The Confessions of a Frustrated Debater», dans *Speaker and Gavel*, Vol.10, March 1973, pp.63-68.
- MCKERROW, R.E., «Rhetorical Validity: An Analysis of Three Perspectives on the Justification of Rhetorical Argument», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.13, Winter 1977, pp.133-141.
- MCKERROW, R.E., «On Fields and Rational Enterprises: A Reply to Willard», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.401-413.

- MENDENHALL, V., «Argumentative Relations as Features of Argumentative Discourse: Elements for an Argument Grammar», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.524-529.
- MENDENHALL, V., «Verdictives and Critical Thinking or Assessing Arguments in Terms of Their Uses», dans *Critical Thinking as an Educational Ideal : Proceedings of the 1992 Fifth Annual Conference of the Institute for Critical Thinking*, W. Oxman, M. Weinstein (édit.), Institute for Critical Thinking, Montclair State, 1993, pp. 312-322.
- MILLER, C.R., «Fields of Argument and Special Topoi», dans *Argument in Transition: Proceedings of the Third Summer Conference on Argumentation*, M.O. Sillars, D. Zarefsky, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1983, pp.147-158.
- NAKHNIKIAN, G., «An Examination of Toulmin's Analytical Ethics», dans *Philosophical Quarterly*, Vol.9, January 1959, pp.59-79.
- NILSTUN, T., *Moral Reasoning: A Study in the Moral Philosophy of S.E. Toulmin*. Lund, Studentlitteratur, 1979.
- PRATT, J.M., «The Appropriateness of a Toulmin Analysis of Legal Argumentation», dans *Speaker and Gavel*, Vol.7, May 1970, pp.133-137.
- PRESLEY, C.F., «Review of Toulmin: The Uses of Argument», dans *Australasian Journal of Philosophy*, Vol.37, 1959, pp.168-176.
- RIEKE, R.D., SILLARS, M.O., *Argumentation and the Decision Making Process*, New York, John Wiley, 1975.
- RIEKE, R.D., TOULMIN, S.E., «Problem Statement and Tentative Agenda», dans *Argumentation as a Way of Knowing*, D.A. Thomas (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1980, pp.1-7.
- RIEKE, R.D., «Adult Reasons in Supplication: Non-debaters vs. Debaters ; Nontraditional vs. Traditional», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmueller, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1981, pp.579-594.
- ROWLAND, R.C., «Argument Fields», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmueller, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1981, pp.56-79.
- ROWLAND, R.C., «The Influence of Purpose on Fields of Argument», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.18, Spring 1982, pp.228-245.
- ROWLAND, R.C., «On Defining Argument», dans *Philosophy and Rhetoric*, Vol.20, No.3, 1987, pp.140-159.

- SPICER, H.V., *Stephen Toulmin's Functional Analysis of Logic and Ethics and its Relation to Rhetoric* (thèse Ph.D.), University of Oklahoma, 1964.
- TRENT, J.D., «Toulmin's Model of an Argument: An Examination and Extension», dans *Quarterly Journal of Speech*, Vol.54, No.3, October 1968, pp.252-259.
- WENZEL, J.W., «Cultivating Practical Reason: Argumentation Theory in Postmodernity», dans *Argument and the Postmodern Challenge : Proceedings of the Eight SCA/AFA Conference on Argumentation*, R.E. McKerrow (édit.), University of Utah, Alta UT, 1993, pp.1-7.
- WILL, F.L., «Review of Toulmin: The Uses of Argument», dans *Philosophical Review*, Vol.69, 1960, pp.399-403.
- WILLARD, Ch.A., «On the Utility of Descriptive Diagrams for the Analysis and Criticism of Arguments», dans *Communication Monographs*, Vol.43, 1976, pp.308-319.
- WILLARD, Ch.A., «Würzburg Revisited: Some Reasons Why the Induction-Deduction Squabble is Irrelevant to Argumentation», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.134-183.
- WILLARD, Ch.A., «Some Questions about Toulmin's View of Argument Fields», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.348-400.
- WILLARD, Ch.A., «Argument Fields and Theories of Logical Types», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.17, Winter 1981, pp.129-145.
- WILLARD, Ch.A., «Field Theory: A Cartesian Meditation», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmüller, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1981, pp.21-42.
- WOHLRAPP, H., «Toulmin's Theory and the Dynamics of Argumentation», dans *Argumentation Perspectives and Approaches: Proceedings of the First Conference on Argumentation 1986*, Vol.3A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), Foris, Dordrecht, 1987, pp.327-335.

III. Ouvrages de logique formelle

- BLACK, M., *Critical Thinking: An Introduction to Logic and Scientific Method*, Englewood Cliffs NJ, 2e éd., Prentice-Hall, 1952.
- COPI, I.M., *Introduction to Logic*, New York, 7e éd., Macmillan, 1986. (1ère éd. 1953)
- KALINOWSKY, G., *La logique des normes*, Paris, P.U.F., 1972.
- STAAL, J.F. (édit.), «Formal Logic and Natural Languages», dans *Foundations of Language*, Vol.5, May 1969, pp.256-284.

STRAWSON, P.F., *Introduction to Logical Theory*, London, 2e éd., Methuen, 1960.
(1ère éd. 1952)

WRIGHT, G.H. von, «Deontic Logic», dans *Mind*, Vol.60, No.237, January 1951, pp.1-15.

IV. Ouvrages de logique non formelle

BEARDSLEY, M.C., *Practical Logic*, Englewood Cliffs NJ, Prentice-Hall, 1950.

BEARDSLEY, M.C., *Thinking Straight*, Englewood Cliffs NJ, 3e éd., Prentice-Hall, 1966.

BLAIR, J.A., JOHNSON, R.H. (édit.), *Informal Logic: The First International Symposium*, Inverness CA, Edgepress, 1980.

BLAIR, J.A., JOHNSON, R.H., «Misconceptions of Informal Logic: A Reply to McPeck», dans *Teaching Philosophy*, Vol.14, No.1, March 1991, pp.35-52.

EEMEREN, F.H van, GROOTENDORST, R., «Teaching Argumentation Analysis and Critical Thinking in the Netherlands», dans *Informal Logic*, Vol.9, Spring-Fall 1987, pp.57-69.

FISHER, A., *The Logic of Real Arguments*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

FISHER, A., «Re-engaging with Real Arguments», dans *The Impulse to Philosophise*, New York, Cambridge University Press, 1992, pp.89-107.

FISHER, W.R., «Toward a Logic of Good Reasons», dans *Quarterly Journal of Speech*, Vol.64, 1978, pp.376-384.

FISHER, W.R., *Human Communication as Narration: Toward a Philosophy of Reason, Value, and Action*, Columbia, University of South Carolina Press, 1987.

FOGELIN, R.J., «The Logic of Deep Disagreements», dans *Informal Logic*, Vol.7, No.1, Winter 1985, pp.1-8.

FOGELIN, R.J., SINNOTT-ARMSTRONG, W., *Understanding Arguments: An Introduction to Informal Logic*, San Diego, 4e éd., Harcourt Brace Jovanovich, 1991.

FREEMAN, J.B., *Thinking Logically: Basic Concepts for Reasoning*, Englewood Cliffs NJ, Prentice-Hall, 1988.

GOVIER, T., *Problems in Argument Analysis and Evaluation*, Dordrecht, Foris, 1987.

GOVIER, T., *A Practical Study of Argument*, Belmont CA, 2e éd., Wadsworth, 1988.

HAMBLIN, C.S., *Fallacies*, London, Methuen, 1970.

HEALY, P., «Rationality, Judgment, and Argument Assessment», dans *Informal Logic*, Vol.16, No.1, Winter 1995, pp.31-38.

JOHNSON, R.H., BLAIR, J.A., *Logical Self-Defense*, Toronto, 2e éd., McGraw-Hill Ryerson, 1983.

MCPECK, J.E., «What is Learned in Informal Logic Courses ?», dans *Teaching Philosophy*, Vol.14, No.1, March 1991, pp.25-34.

POMEROY, R.S., «Ryle On (And For) Informal Logic», dans *Informal Logic*, Vol.5, No.1, December 1982, pp.23-25.

SCRIVEN, M., *Reasoning*, New York, McGraw-Hill, 1976.

THOMAS, S.N., *Practical Reasoning in Natural Language*, Englewood Cliffs NJ, 3e éd., Prentice-Hall, 1986.

WALTON, D.N., *Plausible Argument in Everyday Conversation*, Albany, State University of New York Press, 1992.

WALTON, D.N., *The Place of Emotion in Argument*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1992.

WEINSTEIN, M., «Towards a Research Agenda for Informal Logic and Critical Thinking», dans *Informal Logic*, Vol.12, No.3, Fall 1990, pp.121-143.

V. Ouvrages sur l'argumentation

ANSCOMBRE, J.-C., DUCROT, O., *L'Argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.

BENOIT, W.L., «Argument Evaluation», dans *Argumentation Across the Lines of Discipline: Proceedings of the First Conference on Argumentation 1986*, Vol.3, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), Foris, Dordrecht, 1987, pp.299-305.

BLAIR, J.A., «Everyday Argumentation From An Informal Logic Perspective», dans *Argument and Critical Practices: Proceedings of the Fifth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.W. Wenzel (édit.), University of Utah, Alta UT, 1987, pp.177-183.

BROCKRIEDE, W., «Where is Argument?», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.11, 1975, pp.179-182.

COX, J.R., WILLARD, Ch.A. (édit.), *Advances in Argumentation Theory and Research*, Carbondale/Edwardsville, Southern Illinois University Press, 1982.

- EDWARDS, A.R., «Communicative Strategies in Policy and Planning Situations: A Theoretical Framework Based on the Speech Act Theory», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1B, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), SIC SAT University of Amsterdam, 1991, pp.828-833.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, R., «The Speech Acts of Arguing and Convincing in Externalized Discussions», dans *Journal of Pragmatics*, Vol.6, 1982, pp.1-24.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, R., *Speech Acts in Argumentative Discussions*, Dordrecht, Foris, 1984.
- EEMEREN, F.H. van, «Argumentation Studies' Five Estates», dans *Argumentation and Critical Practices: Proceedings of the Fifth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.W. Wenzel (édit.), University of Utah, Alta UT, 1987, pp.9-24.
- EEMEREN, F.H. van, GROOTENDORST, R., *Argumentation, Communication and Fallacies*, Hillsdale NJ, Erlbaum, 1992.
- EEMEREN, F.H. van, «Writing Home about Argumentation Theory», dans *Argumentation and Values: Proceedings of the Ninth SCA/AFA Conference on Argumentation*, S. Jackson (édit.), Annandale VA, 1995, pp.43-48.
- FISHER, W.R., SAYLES, E.M., «The Nature and Functions of Argument», dans *Perspectives on Argumentation*, Chicago, Scott Foresman, 1966, pp.2-22.
- GOODNIGHT, G.T., «The Personal, Technical, and Public Sphere of Argument: A Speculative Inquiry into the Art of Public Deliberation», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.18, Spring 1982, pp.214-227.
- GOVIER, T., «Beyond Induction and Deduction», dans *Argumentation Across the Lines of Discipline: Proceedings of the Conference on Argumentation 1986*, Vol.3, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), Foris, Dordrecht, 1987, pp.57-64.
- GROOTENDORST, R., «Everyday Argumentation from a Speech Act Perspective», dans *Argument and Critical Practices: Proceedings of the Fifth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.W. Wenzel (édit.), Speech Communication Association, Annandale VA, 1987, pp.165-175.
- HAMPLE, D., «What is a Good Argument ?», dans *Dimensions of Argument: Proceedings of the Second Summer Conference on Argumentation*, G. Ziegelmueller et J. Rhodes (édit.), University of Utah, SCA/AFA, 1981, pp.875-893.
- HAMPLE, D., «The Functions of Argument», dans *Argument in Transition: Proceedings of the Third Summer Conference on Argumentation*, M.O. Sillars, D. Zarefsky, J. Rhodes (édit.), University of Utah, Alta UT, 1983, pp.560-575.

- HAMPLE, D., «Goals and Arguments», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.311-320.
- JACKSON, S., «What Can Speech Acts Do for Argumentation Theory ?», dans *Argument and Social Practices: Proceedings of the Fourth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.R. Cox, M.O. Sillars, G.B. Walker (édit.), University of Utah, Alta UT, 1985, pp.127-138.
- JACOBS, S., «Speech Acts and Arguments», dans *Argumentation*, Vol.3, 1989, pp.345-365.
- JOHNSON, R.H., «Logic Naturalized: Recovering A Tradition», dans *Argumentation Across the Lines of Discipline: Proceedings of the Conference on Argumentation 1986*, Vol.3, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), Foris, Dordrecht, 1987, pp.47-56.
- KAUFFELD, F.J., «Rhetoric and Practical Necessity: A View from the Study of Speech Acts», dans *Argumentation and Critical Practices: Proceedings of the Fifth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.W. Wenzel (édit.), University of Utah, Alta UT, 1987, pp.83-95.
- KUNST-GNAMUS, O., «An Attempt at Conceptualizing the Difference Between Pragmatic and Rational Argumentation», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1B, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard, (édit.), SIC SAT, University of Amsterdam, 1991, pp.653-662.
- LANGSDORF, L., «Conversational Arguments as Propositions and as Narrative Performance», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.147-156.
- LEMPEREUR, A. (édit.), *L'Argumentation : Conférences plénières du Colloque de Cerisy*, Liège, Mardaga, 1991.
- O'KEEFE, D., «Two Concepts of Argument», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.13, Winter 1977, pp.121-128.
- OLERON, P. *L'Argumentation*, Coll. «Que sais-je?», Paris, P.U.F., 1983.
- PERELMAN, Ch., OLBRECHTS-TYTECA, L., *Traité de l'Argumentation*, Bruxelles, 2^e éd., Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, 1970. (1^{ère} éd. P.U.F. 1958)
- PERELMAN, Ch., «Argumentation», dans *Encyclopedia Universalis*, Corpus 2, Paris, Encyclopedia Universalis, 1984, pp.637-638.
- REBOUL, O., *Introduction à la rhétorique*, Paris, P.U.F., 1991.

- ROWLAND, R.C., «On Argument Evaluation», dans *Journal of the American Forensic Association*, Vol.21, Winter 1985, pp.123-132.
- ROWLAND, R.C., «Purpose, Argument Evaluation, and the Crisis in the Public Sphere», dans *Argumentation Theory and the Rhetoric of Assent*, D.C. Williams, M.D. Hazen (édit.), Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1990.
- SANDMANN, W., «Transcending Field Boundaries: An Approach to Argumentative Justification», dans *Argument in Controversy: Proceedings of the Seventh SCA/AFA Conference on Argumentation*, D.W. Parson (édit.), University of Utah, Alta UT, 1991, pp.353-358.
- SCHIAPPA, E., «Toward More Argument Evaluation: Identifying the Constraints», dans *Argument in Controversy: Proceedings of the Seventh SCA/AFA Conference on Argumentation*, D.W. Parson (édit.), University of Utah, Alta UT, 1991, pp.39-45.
- SIDGWICK, A., *The Process of Argument*, London, Adam and Charles Black, 1893.
- SIMONET, R. et J., *L'Argumentation: Stratégies et tactiques*, Paris, Les Editions d'Organisation, 1990.
- TRAPP, R., «Everyday Argumentation From An Interpretive Perspective», dans *Argumentation and Critical Practices: Proceedings of the Fifth SCA/AFA Conference on Argumentation*, J.W. Wenzel (édit.), University of Utah, Alta UT, 1987, pp.185-190.
- VIGNAUX, G. *L'Argumentation*, Genève, Librairie Droz, 1976.
- WALLACE, K.R., «The Substance of Rhetoric: Good Reasons», dans *Quarterly Journal of Speech*, Vol.49, No.3, October 1963, pp.239-249.
- WEINSTEIN, M., «Entailment in Argumentation», dans *Proceedings of the Second International Conference on Argumentation*, Vol.1A, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), ISSA, Amsterdam, 1991, pp.226-235.
- WENZEL, J.W., «Perspectives on Argument», dans *Proceedings of the First SCA/AFA Summer Conference on Argumentation*, J. Rhodes, S. Newell (édit.), University of Utah, Alta UT, 1980, pp.112-133.
- WENZEL, J.W., «The Rhetorical Perspective on Argument», dans *Argumentation Across the Lines of Discipline: Proceedings of the First Conference on Argumentation 1986*, Vol.3, F.H. van Eemeren, R. Grootendorst, J.A. Blair, Ch.A. Willard (édit.), Foris, Dordrecht, 1987, pp.101-109.
- WILLARD, Ch.A., *Argumentation and the Social Grounds of Knowledge*, University Alabama, University of Alabama Press, 1983.
- WILLARD, Ch.A., *A Theory of Argumentation*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1989.

ZAREFSKY, D., «Coherence in Argumentation Studies: Can the Center Hold ?», dans *Argumentation and Values: Proceedings of the Ninth SCA/AFA Conference on Argumentation*, S. Jackson (édit.), Annandale VA, 1995, pp.54-59.

VI. Autres

AUSTIN, J.L., *How to Do Things with Words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1962.

DRAY, W.H., «Professor Ryle on Arguments and Inference Licenses», dans *Mind*, Vol.63, 1954, pp.384-387.

GRICE, H.P., «Logic and Conversation», dans *Syntax and Semantics*, Vol.3 : Speech Acts, P. Cole, J.L. Morgan (édit.), New York, Academic Press, 1975, pp.41-58.

RESCHER, N., *Dialectics: A Controversy-Oriented Approach to the Theory of Knowledge*, Albany, State University of New York Press, 1977.

RYLE, G., *The Concept of Mind*, New York, Barnes and Noble, 1949.

RYLE, G., «Formal and Informal Logic», dans *Dilemmas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964, pp.111-129.

RYLE, G., «"If," "So," and "Because"», dans *Philosophical Analysis*, Freeport NY, Books for Libraries Press, 1971, pp.302-318.

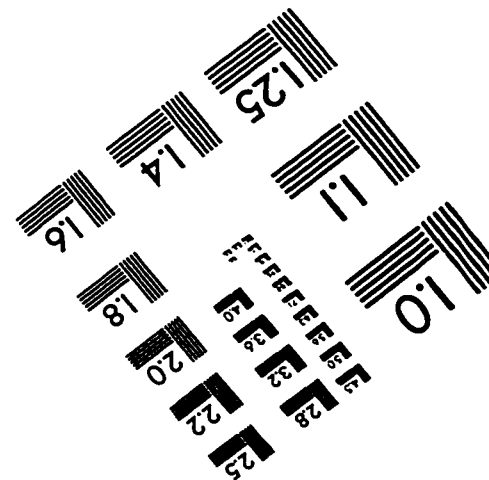
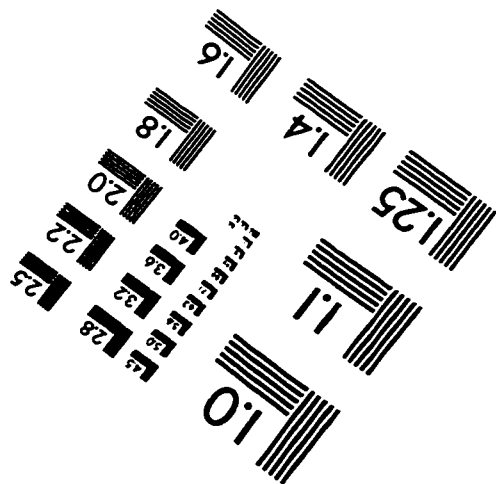
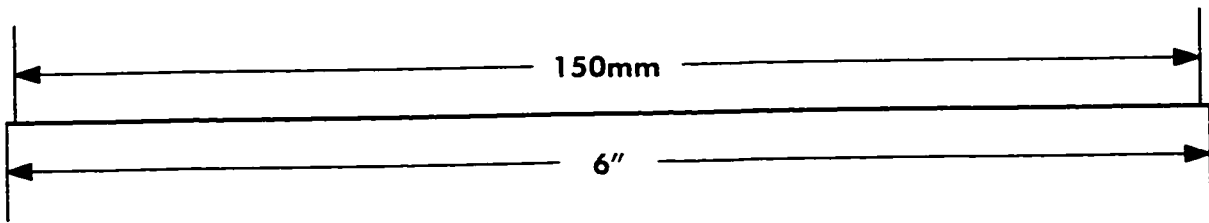
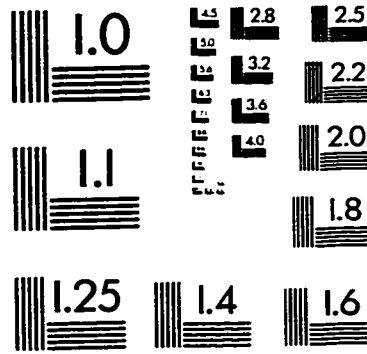
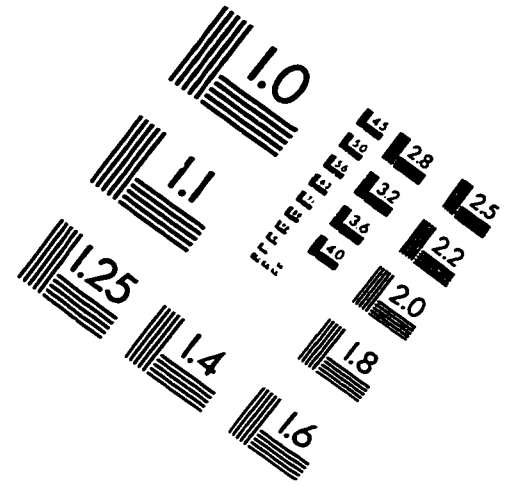
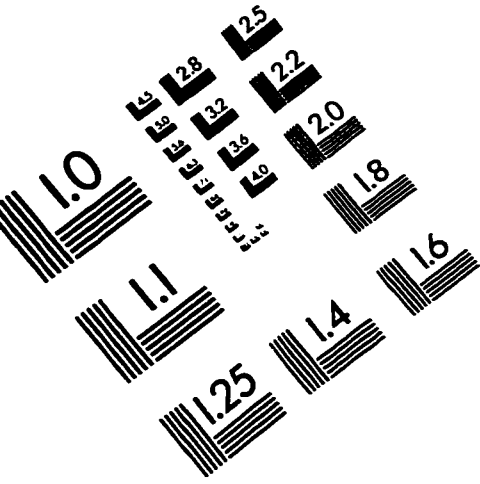
RYLE, G., *La notion d'esprit*, trad. S. Stern-Gillet, Paris, Payot, 1978.

SEARLE, J.R., *Speech Acts*, London, Cambridge University Press, 1969.

SINGER, M.G., «The Pragmatic Use of Language and the Will to Believe», dans *American Philosophical Quarterly*, Vol.8, January 1971, pp.24-34.

WISDOM, J., *Proof and Explanation: The Virginia Lectures*, S.F. Barker (édit.), Lanham MD, University Press of America, 1991.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE, Inc
1653 East Main Street
Rochester, NY 14609 USA
Phone: 716/482-0300
Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved